

PROVINCE DE QUÉBEC

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

RAPPORT

— DU —

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

— DE LA —

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1914

Imprimé par ordre de la Législature



QUEBEC :
IMPRIMÉ PAR E.-E. CINQ-MARS,
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1914

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1914

A L'Honorable Sir François Langelier

Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Conformément aux dispositions de la loi, je sou mets, pour l'information de Votre Honneur, de l'Honorable Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, le rapport de l'administration du Département des Terres et Forêts pour l'année fiscale se terminant le trente juin 1914.

TERRES PUBLIQUES.

Le 30 juin 1913, les terres subdivisées et disponibles comprenaient une étendue de 6,933,691 acres.

Depuis cette époque au 30 juin dernier, une étendue de 41,705 acres de terrain a été divisée ; 97,466 acres sont redevenus la propriété de la Couronne par révocation ou rétrocession de vente, faisant ainsi un total de 7,072,862 acres subdivisé en lots disponibles,

De ce total, 203,276 acres ont été vendus pour fins agricoles, industrielles, etc., comme le démontre l'appendice No 44, laissant au 30 de juin 1914 une superficie de 6,869,586 acres divisée en lots de ferme disponibles.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Les revenus provenant de la vente ou de la location de lots de grève, de pouvoirs hydrauliques et des seigneuries du Domaine de la Couronne ont rapporté la somme de \$31,728.10, tandis que la dépense occasionnée par ce service s'est élevée au montant de \$2,509.91.

BIENS DES JÉSUITES.

Comme conséquence des avantages particuliers offerts par la Gouvernement, l'an dernier, aux censitaires de ces seigneuries, les perceptions provenant de cette source se sont élevées à la somme de \$10,177.92 tandis que la dépense inhérente à ce service a été de \$1,981.47.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Il en a été de même des revenus de cette seigneurie où les censitaires ont profité en plus grand nombre, cette année, des offres faites par le Gouvernement. En conséquence la recette s'est élevé à la somme très substantielle de \$26,268.30, tandis que la dépense n'a pas dépassée la somme de \$944.54

PARC NATIONAL.

Les affermages et permis temporaires de chasse et pêche dans ce territoire ont rapporté la somme de \$5,503.25 et les frais d'entretien, de surveillance et de construction ont couté la somme de \$5,000.00.

BOIS ET FORETS.

Les revenus provenant de ce chef se subdivisent comme suit: Rente foncière, \$359,287.00; droits de coupe sur l mites affermées, \$1,183,021.61; pénalités pour infractions aux règlements, \$21,637.31; intérêts accrus \$15,724.81; primes de transfert, \$9,288.00, formant un total de \$1,588,958.73.

DIVERS.

\$8,443.58 ont été créditées à l'item "Comptes en Suspens"; \$792.00 ont été payées comme honoraires par les candidats aux examens des

mesureurs de bois; \$1,149.40 ont été perçues comme provenant de biens en déshérence, et \$398.58 proviennent de diverses sources.

RÉSUMÉ.

La recette totale s'élève donc à la somme de \$1,777,220.18, représentant le chiffre le plus élevé qu'ait jamais atteint le revenu du Département depuis la Confédération.

Par ce qui précède et en référant aux appendices qui suivent, vous constaterez que les affaires du département se développent d'une manière de plus en plus satisfaisante et que la Colonisation, particulièrement dans la région de l'Abitibi et la Vallée de la Matapédia, se développe de façon très encourageante. J'ai pu constater moi-même lors d'un voyage d'études que j'ai fait récemment dans l'Abitibi en compagnie de l'honorable ministre de l'Agriculture. J'ai été étonné des travaux considérables qu'y ont exécutés les pionniers de cette région et qui font prévoir un avenir brillant pour cette dernière.

L'efficacité de notre système de protection des forêts contre le feu nous a aussi été démontré cette année par le fait qu'un grand nombre de commencements d'incendies, causés surtout par la sécheresse exceptionnelle de la saison d'été, ont été contrôlés assez tôt pour éviter des désastres qu'une surveillance moins étroite aurait entraînés.

Le contrôle des opérations forestières nous a aussi donné pleine et entière satisfaction. Vous en trouverez les détails d'organisation à l'appendice No 18.

Le service hydraulique, dont l'organisation est de date relativement récente, prend aussi une importance de plus en plus considérable due aux explorations de nos ingénieurs dont les rapports font davantage connaître la valeur réelle de la richesse de nos forces hydrauliques.

Le Département dans le courant de la présente année, a reçu 30,821 lettres et en a expédiées près de 100,000, ce qui donne une idée du travail considérable exécuté par le personnel.

Respectueusement soumis.

JULES ALLARD.

Québec, 28 décembre 1914.

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts pendant l'année fiscale 1913-14.....	3
2. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1914.....	7
3. Liste des employés surnuméraires durant les douze mois finissant le 30 juin 1914. . .	10
4. Liste des agents des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1914.	11
5. Etat donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement, à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1914.	12
6. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et de terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1914.	13
7. Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres-Patentes, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.	16a
8. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914.	17
9. Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.	18
10. Etat des recettes du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1914.	20
11. Etat des dépenses du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1914.	21
12. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.	22
13. Etat des sommes payées aux ingénieurs civils, etc., pour inspection de forces hydrauliques, lots de grève, etc., du premier juillet 1913 au 30 juin 1914.	23

BOIS ET FORÊTS

14. Etat des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1914, dans diverses agences.	24
15. Etat du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1913, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1913-1914.	24a
16. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupes de bois, etc.	25
17. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.	27

Nos	PAGES
18. Rapport concernant le Service-Forestier pour l'année fiscale 1913-14 par G. J. Piché	29
19. Rapport concernant la colonisation dans l'Abitibi.	38
20. Rapport concernant la protection des forêts, saison 1914 par W. C. J. Hall, Surt. . .	40
21. Rapport concernant le Parc National des Laurentides, par W. C. J. Hall, Surt.	46

ARPENTAGES

22. Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1914.	48
23. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1914.	50

RAPPORTS D'ARPEUTEURS

24. Chazel. Rap. de J.F. Fafard, concernant canton	51	
25. Clermont. " J. F. Fafard, " "	53	
26. Demeloizes " J. F. Fafard " "	55	
27. Taché. " Adj. Lamarre, " "	57	
28. Romieu " C.-S. Lepage. " "	60	
29. Laverlochère. " T. Simard, " "	63	
30. Batiscan (seig) " P. O'Sullivan, " "	64	
31. Duchesnay " J. M. Croteau, " "	65	
32. Garneau " A. Bourgault, " "	66	
33. Fox. " H.-B. Tourigny, " "	68	
34. Senneterre. " Art. Lepage, " "	69	
35. Simard. " A. E. DeLachevrotière, " "	73	
	Geo. Leclerc, " "	73
36. Sydenham. " H.-B. Tourigny, " "	74	
37. Vallières " L. Stein, " "	75	
38. Otis " Adj.-Lamarre. " "	77	
39. Croche (Riv). " H. Bélanger, " Rivière et Tributaires	78	
40. Kamshigama (Lac) " C.-E. Lemoine, " Lac.	79	
41. —Matagami. —(Lac) " C.-E. Lemoine, concernant	81	
—Soscumika		
—Nottaway,—(Ptie Riv.)		

SERVICE HYDRAULIQUE

42. Rapport par Art. Amos, concernant Service Hydraulique.	86
--	----

DIVERS

43. Rapport de la Commission de Géographie de Québec.	88
44. Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province, durant l'exercice 1913-1914 distinguant les ventes de moins de 100 acres, celles de 100 à 125 acres et celles de plus de 125 acres.	92

ERRATA

Page VIII—G.-C. Piché, au lieu de G. J. Piché.

- “ 3 —Roméo Faguy, après T. Rinfret, comme commis *Re*
L. P.
- “ 5 —Hector Charland } après J. A. Gauthier.
—J. V. Auger, }
- “ 44 —Remarques générales, 4ième ligne: lire incendies et non
incendiés.
- “ 69 —Lire Sandy-Bay et non Sandy-Baie.

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1914

APPENDICE No. 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1914.

Noms.	Fonction.
Hon. Jules Allard.....	Ministre.
Elz. Miville Dechène.....	Sous-Ministre.
Jean Bouffard.....	Officier en loi.
F. X. Lemieux.....	Secrétaire-particulier.
ARPEMAGES:	
J. E. Girard.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
D. W. Mill.....	Assistant-Surt. et " "
Frs. Kéroack.....	Comptable, Branche des Arpentages.
F. X. Fafard.....	Arpenteur.
C. A. Bourget.....	do
Pat. O'Sullivan.....	do
Gustave Rinfret.....	Géographe et Dessinateur en chef.
A. M. Taché.....	Dessinateur.
Léonidas Guénette.....	"
Art. Dorval.....	"
J. C. Michaud.....	"
A. Montmini.....	"
C. F. Chartré.....	"
Lomer Fugère.....	"
Cléophas Brodrigue.....	"
Roméo Faguy.....	"
W. G. Waddell.....	Gardien des Archives.
H. O. Fortier.....	Commis.
Tacrède Rinfret.....	Officier Spécial Re: L. Patentes.
SERVICE HYDRAULIQUE:	
Arthur Amos.....	Ingénieur en chef du service hydraulique.
Benjamin Normandin.....	Assistant-Ing. " "
Henri Talbot.....	Dessinateur " "

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1914.

Noms.	Fonction.
COMPTABILITÉ:	
J. H. Boisvert.....	Comptable en chef du Département.
J. R. Wright.....	Assistant-compt. "
Jos. Patry.....	Commis "
Alb. Arsenault.....	" "
BOIS ET FORÊTS:	
Paul Blouin.....	Surintendant des Bois et Forêts.
Wm. Delaney.....	Assistant-surt. " "
P. R. Plamondon.....	Comptable, Bois et Forêts.
W. H. Hatch.....	Commis "
G. C. Piché.....	Chef du Service Forestier.
Avila Bédard.....	Assistant "
Théo. Giroux.....	Comptable "
J. A. Dion.....	Commis "
PROTECTION DES FORÊTS:	
W. C. J. Hall.....	Surintendant, Parc National et Protection Forêts.
B. L. O'Hara.....	Assistant-surt. " "
Napoléon Lemay.....	Archiviste " "
BRANCHE DES VENTES:	
C. O. Lavoie.....	Surintendant, Branche des Ventes
C. E. Bernier.....	Assistant-surint. "
Eugène Rouillard.....	Secrétaire "
Henri Boivin.....	Officier spécial en loi "

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département de Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1914.

Noms.	Fonction.
Jos. Grenier.....	Assistant surint. Br. ventes, Section Ouest.
C. M. Pike.....	Comptable " "
J. A. Mercier.....	Commis " "
B. A. Turner.....	" " "
J. P. Bolduc.....	" " "
L. U. Bélanger.....	" " "
Hector Charland.....	" " "
J. V. Auger.....	" " "
J. O. Laferrière.....	Sténographe et dactylographe "
J. M. Gingras.....	Assistant-surint., Branche des Ventes, Section Est.
Fénélon Lachaine.....	Comptable, Branche Ventes, "
Alf. Verreault.....	Assistant-compt. " "
K. G. Fraser.....	Commis " "
Henri Arcand.....	" " "
L. J. Turgeon.....	" " "
J. A. Gauthier.....	" " "
A. E. Pouliot.....	" et dactylographe "
ENREGISTREMENT:	
J. E. Samson.....	Régistrare.
J. A. Lapointe.....	Assistant-régistrare.
Amédée Forgues.....	Commis.
M. L. Grégoire.....	Dactylographe.
Em. Clavet.....	Gardien de la papeterie.
MESSAGERS:	
Charles Côté.....	Messenger et concierge.

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département de Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1914.

Noms.	Fonction.
Alf. Lacasse.....	Messager.
Ol. Fiset.....	"
Onésime Beaulieu.....	"
Léo Dupuis.....	"
Abel Lavoie.....	"
Phil. Turgeon.....	"
Jos. Laliberté.....	"
Wilfrid Beaulieu.....	"

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 2.

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1913-14.

Agence.	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Abitibi	Hector Authier	Amos	1,200 00	1,067 85	5 février 1912	
Arthabaska	F. X. Lemieux	Arthabaska	800 00	128 33	328 97	30 mars 1908	
Bonaventure, Est	J. F. Marcotte	New-Carlisle	800 00	199 11	347 30	10 avril 1910	
do Ouest	W. H. Clapperton	Maria	600 00	95 15	15 27	4 novembre 1905	
Chaudière	W. B. C. DeLéry	Beauceville	600 00	312 93	86 64	24 octobre 1884	
do Est	J. A. Ouellet	Ste-Germaine	500 00	196 29	144 22	16 janvier 1911	
Côte Nord	A. E. Joncas	Natashquan	1,100 00	1,092 18	18 avril 1912	
Coulonge, Est	Wm. Clark	Morehead	500 00	119 66	10 35	20 janvier 1883	Décédé 30 juin 1913.
do do	Alex. Pitt	Campbell's Bay	500 00	7 58	6 février 1914	
do Ouest	J. O. Tremblay	Ville-Marie	700 00	190 32	291 33	1 mai 1906	
Gaspé, Centre	John Carter	Bassin de Gaspé	400 00	65 56	90 85	12 avril 1892	
do Ouest	Louis Côté	Cap Chat	600 00	37 10	296 71	20 juillet 1910	
do Est	J. A. L'Espérance	Percé	600 00	142 28	394 10	21 octobre 1897	
Gatineau, Sud	L. A. Gendron	Hull	1,400 00	2,761 30	17 novembre 1904	

APPENDICE No 2.—*Suite.*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1913-14.

Agence.	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Gatineau Nord	R. M. Gendron	Maniwaki	700 00	163 97	278 14	17 novembre 1897	Décédé 16 février 1914.
do Centre	Alex. Synek	Gracefield	700 00	123 76	247 68	23 octobre 1888	
Grandville	J. J. B. Lavoie	Fraserville	800 00	207 07	200 88	17 octobre 1912	
L'Assomption et Par- tie Petite Nation	E. J. Marchand	Ste-Agathe-des-Monts	800 00	255 87	380 92	5 janvier 1898	
L'Assomption	J. A. Martin	Joliette	800 00	396 65	121 79	25 mai 1895	
Lac St-Jean, Ouest	Geo. Audet	Roberval	800 00	191 58	249 50	26 mars 1886	
do Est	J. A. Claveau	Chicoutimi	1,000 00	332 81	378 71	14 juillet 1903	
do Centre	Edm. Dumas	Hébertville	800 00	207 19	138 68	26 décembre 1909	
do N. Ouest	Art. Poliquin	St-Félicien	600 00	301 01	63 12	1 mai 1893	
Lac Mégantic	J. A. Lambert	Village Mégantic	500 00	522 58	599 70	9 février 1906	
Madeleines, Iles de la	W. Chaverie	Grande-Entrée	50 00			7 juin 1909	
Matapédia, Val. de la	Saucier et Dionne	Amqui	800 00	436 84	197 44	2 décembre 1905	Frs. Saucier et G. L. Dionne.
do St-Laurent de	Geo. Gauthier	St-Laurent de Matapédia	500 00	65 95	98 73	7 octobre 1909	

Montmagny.....	A. E. Michon.....	Montmagny.....	700 00	468 29	189 40	3 juillet 1908.....	
do Sous-Agence.	Gonz. Laflamme.....	St-Philémon.....	700 00	413 54	223 12	11 Mars 1912.....	
Ottawa Inférieur....	H. Dorion.....	Montréal.....	1,200 00		1,009 95	3 février 1910.....	Agent des bois seule- ment.
Petite Nation, Nord.	Nap. Pagé.....	St-Ignace-de-Nomi- ningue.....	800 00	524 08	891 54	14 janvier 1909.....	
do Centre...	U. L. Joubert.....	Ripon.....	400 00	28 68	347 79	28 juillet 1904.....	
do Est.....	S. A. Filion.....	Grenville.....	550 00	197 09	268 71	23 janvier 1907.....	
Rimouski, Est.....	Alex. Fraser.....	Matane.....	600 00	155 90	112 16	10 août 1885.....	
do Ouest....	J. B. D'Anjou.....	Rimouski.....	900 00	236 66	55 50	19 mars 1908.....	
Saguenay.....	Eug. Caron.....	Tadoussac.....	840 00	259 34	327 17	26 décembre 1893.....	
St-Charles.....	J. E. Boily.....	Québec.....	600 00	235 06	167 44	1 février 1880.....	
St-François.....	Miller et Biron.....	Sherbrooke.....	800 00	495 38	301 65	29 septembre 1911.....	J. C. Millier, C. O. Biron.
St-Maurice.....	L. A. Lord.....	Trois-Rivières.....	1,000 00		921 75	2 juin 1898.....	Agent des Terres et des biens des Jésuites.
do.....	N. E. Morissette.....	do.....	1,200 00		1,518 39	29 juin 1907.....	Agent des bois.
Témiscouata.....	C. F. Beaulieu.....	Notre-Dame-du-Lac..	600 00	285 28	228 73	17 octobre 1912.....	
Inspecteurs.....	{	C. A. Fournier.....	1,200 00		863 24	30 décembre 1910.....	
		L. E. Warren.....	1,200 00		934 30	26 novembre 1908.....	

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Québec, 30 juin, 1914.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 3.

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant
le 30 juin 1914.

NOMS.	Employé à	Date de la nomination.	Traitement.	Remarques.
T. P. Morin.....	Comptabilité...	7 août 1905.....	\$3 25 par jour.	
Ovide Racine.....	Arpentages....	1er novembre 1909	1 50 “	Permanent 26 juin 1914.
J. L. A. Couture.....	“.....	1er novembre 1913	75 00 par mois.	
Edm. Patry.....	“.....	15 avril 1912.....	2 00 par jour.	Permanent 26 juin 1914.
Mlle L. Bédard.....	Dactylographe.	15 janvier 1899...	\$750 00 par an.	
Mlle L. Verreault.....	“.....	1er juillet 1906....	600 00 “	Transférée au Secrétariat.
Mlle A. Fortier.....	“.....	19 août 1911.....	600 00 “	
M.-L. Grégoire.....	“.....	1er août 1913.....	600 00 “	Permanent 28 août 1913.
Emile Cartier.....	Messageur.....	15 juin 1913.....	600 00 “	

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 4.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1914.

Nom de l'agent.	AGENCE	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Lemieux, Lionel	Agent pour la seigneurie de Lauzon	1908, juillet 31	\$ cts. 700 00	
Moquin, Alexis }	Agents de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal	1913, Septembre 11	300 00	
Brassard, H. } conjoints				
Lord, L. A.	Agent de perception et de commutation Biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois-Rivières	1898, juin 2	1,000 00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 5.

ETAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1914.

Source de perception.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions sur ventes et arrérages.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	202,587	63,664 29	103,800 32
	—	—	—
Total.....	202,587	63,664 29	103,800 32

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 6.

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1914.

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867:					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
do du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 do 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,553,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790 ½	54,801		6,462,231 ½
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962 ½	57,610	63,766	6,436,511 ½
do 1878 do 1879.....	180,886 ½	17,424 ½	68,876	74,008	6,381 084 ½
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,011 ½

Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881	179,562	7,041 ½	222,570	32,260	6,560,238
do 1881 do 1882	219,368	7,901 ½	358,721	36,226	6,727,915 ½
do 1882 do 1883	207,526	8,232 ¼	117,335	60,302	6,689,794 ½
do 1883 do 1884	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806 ¼
do 1884 do 1885	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957 ¼
do 1885 do 1886	101,7c 8	3,474	229,436	25,504	7,103,635 ¼
do 1886 do 1887	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764 ¼
do 1887 do 1888	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465 ¼
do 1888 do 1889	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418 ¼
do 1889 do 1890	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636 ¼
do 1890 do 1891	137,829 ¾	2,117	41,143	38,203	7,435,035 ½
do 1891 do 1892	102,252 ¾	15,898	40,783	25,674	7,383,342 ½
do 1892 do 1893	156,925 ¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363 ½
do 1893 do 1894	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923 ½
do 1894 do 1895	167,708 ½	26,084 ½	62,987	39,912 ½	7,119,300 ¾
do 1895 do 1896	129,604 ½	31,869 ½	58,602	37,014	7,053,472 ¾
do 1896 do 1897	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,760 ¾
do 1897 do 1898	190,195 ¼	10,631	104,413	73,578	6,970,925 ¾
do 1898 do 1899	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385 ¾
do 1899 do 1900	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392 ¾
do 1900 do 1901	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247 ¾
do 1901 do 1902	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467 ¾
do 1902 do 1903	150,638 ½	8,026	89,398	46,506	6,720,706 ¾

APPENDICE No 6.—*Suite.*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1914.—*Suite.*

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904	135,752 ½	11,038	40,027	43,481	6,657,424 ¼
do 1904 do 1905	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244 ¼
do 1905 do 1906	195,736 ½	322 ½	209,182	112,053	6,667,420 ¼
do 1906 do 1907	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967 ¼
do 1907 do 1908	292,479	650	23,373 ½	86,431	6,404,642 ½
do 1908 do 1909	220,645 ½	615	12,875	41,842	6,238,099 ¼
do 1909 do 1910	124,849 ½	775 ½	89,256 ¼	91,315	6,293,045 ¼
do 1910 do 1911	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368 ¾
do 1911 do 1912	179,130 ½	1,205 ½	710,628	68,095	7,066,755 ¾
do 1912 do 1913	194,091	1,280 ½	62,307	6,933,691 ¾
do 1913 do 1914	202,587	689 ¼	41,705	97,466	6,869,586 ¼
Totaux	7,285,215 ¼	404, 777 ¼	5,943,117 ¼	2,039,138

C. O. LAVOIE,
Surintendant des ventes,
Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

(Voir page 18 pour détails de l'année courante).

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1913-1914).

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1913.....	6,933,691¼	6,933,691¼
---	------------	------------

A ajouter:

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1913-14.....	41,705	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	97,466	139,171
		7,072,862¼

A déduire

Superficie des terres vendues.....	202,587	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation.....	689¼	203,276¼

Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1914.....		6,869,586¼
--	--	------------

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

C. O. LAVOIE,
Surintendant des Ventes.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 7.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits.		Octrois de lots de grève		Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres et plus en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terre aux compagnies de chemin de fer.		REMARQUES
Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre Superficie totale en acres	Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres					
			1,092 65,214						1092 65,214	Ventes.
				385 60,750				385 60,750		
	3	3				1 "La Compagnie Hydraulique St-François".....	2,249	1 2,249		
						1 " " " "	2,013	1 2,013		
38 3,162								3 3		
								38 3,162	Oct. gratuits	Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1913. 10,249,930
						1 La Cie du chem. de fer "Atlantique, Québec & Occidentale"	400,000	1 400,000	Subsides aux chemins de fer.	Superficie des terrains octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914. 557,744
						1 La Cie du ch. de fer de la "Baie des Ha! Ha!".....	11,420	1 11,420		
						1 " " " "	12,933	1 12,933		
						Grands totaux.....		1523 557,744		Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1914. 10,807,674

J. E. GIRARD,
Surintendant des arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 8.

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres Patentes, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914

Date de l'octroi	Superficie	Montant payé	Nom des concessionnaires	Nature de l'octroi	Localité
24 nov. 1914....	2½ acres.....	\$ 120 00	La Corporation de la Municipalité de York....	Lot de grève et en eau profonde.....	Bassin de Gaspé.
{ 27 avril 1914... 21 janv. 1899..	10 ½ acres.....		Laurentide Pulp Co. Ltd.	Iles et chute de Grand'-Mère (1).....	Grand'Mère.
24 juillet 1914...	8,840 pieds.....	\$ 174 12	Dame Imelda L. Lanctôt.....	Lot de grève.....	St-Vincent de Paul.

(1) L. Patentes remplaçant concession faite en 1899.

ART. AMOS,

Chef du Service Hydraulique.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1914.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 9.

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
1869-1870...	1	383	30	414
1870-1871...	2	615	39	656
1871-1872...	15	594	52	661
1872-1873...	9	546	39	594
1873-1874...	3	530	112	645
1874-1875...		451	50	501
1875-1876...	2	379	35	416
1876-1877...	1	342	46	389
1877-1878...	1	302	29	332
1878-1879...	7	610	39	656
1879-1880...	3	343	40	386
1880-1881...	2	369	31	402
1881-1882...	7	522	44	573
1882-1883...	4	502	33	539
1883-1884...	2	868	36	906
1884-1885...		782	51	836
1885-1886...	2	660	39	701
1886-1887...	2	663	41	706
1887-1888...	2	539	38	579
1888-1889...	3	700	56	759
1889-1890...	7	905	88	1,000
1890-1891...	7	674	30	711
1891-1892...		468	183	651
1892-1893...	3	587	407	997
1893-1894...	2	483	242	727
A rapporter..	87	13,817	1,830	15,737

APPENDICE No 9.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
Report.....	87	13,817	1,830	15,737
1894-1895. . .	1	462	259	722
1895-1896. . .	3	477	66	546
1896-1897. . .	7	595	80	682
1897-1898. . .	11	649	70	730
1898-1899. . .	3	660	58	721
1899-1900. . .	5	747	50	802
1900-1901. . .	6	850	59	915
1901-1902. . .	4	1,045	86	1,135
1902-1903. . .	7	962	89	1,058
1903-1904. . .	9	1,095	98	1,202
1904-1905. . .	7	1,021	179	1,207
1905-1906. . .	9	1,376	53	1,438
1906-1907. . .	2	1,158	35	1,195
1907-1908. . .	6	1,241	43	1,290
1908-1909. . .	4	1,263	51	1,318
1909-1910. . .	1	1,170	59	1,230
1910-1911. . .		1,421	46	1,467
1911-1912. . .	3	1,831	66	1,900
1912-1913. . .	18	1,865	63	1,946
1913-1914. . .	5	1,477	38	1,520
	201	35,182	3,378	38,761

J. E. GIRARD,
Surint. des Arpentages,

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDIX No 10.

ETAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1914.

Bois et Forêts.....	\$1,588,958 73
Terres de la Couronne.....	103,800 32
Biens des Jésuites.....	10,177 92
Domaine de la Couronne.....	31,728 10
Seigneurie de Lauzon.....	26,268 30
Divers honoraires.....	398 58
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....	792 00
Parc National des Laurentides.....	5,503 25
Biens en déshérence.....	1,149 40
	Total
	\$1,768,776 60

COMPTES EN SUSPENS.

Dépôts.....	\$2,217 78
Remboursements.....	6,225 80
	8,443 58
	Total.....
	\$1,777,220 18

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 11.

ETAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1914.

Arpentages	\$130,000 00	
Protection des Forêts	32,000 00	
Service Forestier et Inspections de terres	100,000 00	
Parc National des Laurentides	5,000 00	
Publication de cartes	6,944 07	
Pépinière de Berthierville	3,500 00	
Ecole Forestière	8,000 00	
		\$285,444 07
Dépenses générales :		
Traitement des agents	\$33,456 67	
Commission des agents	8,076 40	
Déboursés des agents	15,129 88	
Port de lettres	2,825 81	
Biens des Jésuites	1,981 47	
Biens en déshérence	187 45	
Domaine de la Couronne	2,509 91	
Seigneurie de Lauzon	944 54	
Service spécial	15,211 83	
Frais d'avis de révocation de ventes	317 20	
Déboursés judiciaires	16,463 68	
Publication d'avis dans les journaux, etc.	2,729 70	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois	1,192 24	
		\$101,026 78
COMPTES EN SUSPENS		
Dépôts à compte des terres	4,399 74	
Remboursements	21,843 66	
		\$26,243 40
Montant total payé		\$412,714 25

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.
Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 12.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DETAILS	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1914..	47,350 00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1914.	106,550 00	
Montants payés au 30 juin 1914 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII) (947 pères de 12 enfants, (\$50.00) chacun).....		47,350 00
Montants payés au 30 juin 1914 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16) (2131 pères de 12 enfants, (\$50.00) chacun) *.....		106,550 00
	\$153,900 00	\$153,900 00

* Ce montant comprend la somme de \$350.00 payée à 7 pères de famille de 12 enfants (reconnus comme tels avant 1905,) du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 13.

ETAT des sommes payées aux ingénieurs, etc., pour inspection de forces hydrauliques, lots de grèves, etc., du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914.

NOM	DETAIL	MONTANT
Amos, Art.....	Déboursés et frais de voyage <i>re</i> lots grève & P. H.	\$ 378 45
Bédard, M.....	Services de clavigraphie.	24 75
Fafard, F.-X.....	Déboursés et frais de voyage <i>re</i> Insp.	250 00
Normandin, B.....	“ “	752 79
Rouillard, Eug.....	Volumes “ La Houille Blanche”.....	4 87
Lévesque, J.-B. l'abbé.....	Services: <i>re</i> échelle hygrométrique.....	25 00
Marceau, F. X.....	“ “	34 50
Prieur, Rév. Père. (Couvent Mistassini).....	“ “	103 25
Surveyer & Frigon.....	“ <i>re</i> P. H. Rivière Kiamika.....	847 30
Tschereau, C. E.....	“ contrats Walberg & G. O'Brien.....	89 00
	Total.....	\$2,509 91

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 14.

BOIS ET FORÊTS.

ÉTAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1914,
dans les agences suivantes.

AGENCES.	AGENTS.	MONTANT.
Ottawa Supérieur.....	L. A. Gendron.....	\$ 633,658 32
Ottawa Inférieur.....	H. Dorion.....	116,300 45
St-Maurice.....	N. E. Morissette.....	266,334 94
St-François.....	Millier & Biron.....	19,761 37
Arthabaska.....	F. X. Lemieux.....	2,263 96
Chaudière.....	Wm. B. C. Deléry.....	24,060 89
Montmagny.....	A. E. Michon.....	27,554 56
Grandville.....	J. J. B. Lavoie.....	26,585 74
Témiscouata.....	C. F. Beaulieu.....	36,172 98
Rimouski Ouest.....	J. B. D'Anjou.....	53,106 07
" Est.....	A. Fraser.....	28,205 80
Vallée de la Matapédia.....	Saucier & Dionne.....	28,303 91
St-Laurent de Matapédia.....	G. Gauthier.....	18,278 35
Bonaventure Ouest.....	W. H. Clapperton.....	22,388 83
" Est.....	J. F. Marcotte.....	12,199 27
Gaspé Est.....	J. A. L'Espérance.....	9,583 35
" Centre.....	John Carter.....	9,706 42
" Ouest.....	Louis Côté.....	13,939 60
Lac St-Jean Est.....	J. A. Claveau.....	82,888 01
" " Centre.....	Edmond Dumas.....	4,124 33
" " Ouest.....	Geo. Audet.....	16,199 53
" " Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....	10,112 67
Saguenay.....	Eugène Caron.....	99,559 32
St-Charles.....	J. E. Boily.....	27,670 11
		\$ 1,588,958 73

EL. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.
Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 15

ETAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1913, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1913-1914.

AGENTS	Superficie sous licence durant l'année	Bois carré		Pin blanc, chêne, noyer carya, Billots et bois d'estacade		Pin rouge, orme, chêne, cèdre, bois blanc, merisier, érable, tamarac. Billots et bois d'estacade		Epinette, sapin, pin gris ou cyprès, pruche, bouleau, tremble et peuplier, billots et bois d'estacade		Poteaux.	Bois de chauffage	Dormants de chemins de fer	Piquets et perches	Bardeaux	Bois à bobines	Divers	Infractions et frais	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert et bonis	TOTAL
	Mille carrés	Morceaux	Pieds cube	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Cordes de 128 pds c.	Morceaux	Morceaux	Milles	Cordes de 128 pds c.	Morceaux	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
L. A. Gendron.....	25,934			2,282,880	168,707,790	465,545	30,849,587	1,116,588	43,802,147		904	66,480	17,480			7,382	778.42	3,010.99	494,281.91	134,275.00	1,312.00	633,658.32
H. Dorion.....	3,038	37	858	64,794	4,161,794	39,573	2,809,193	1,098,474	74,093,684	347		83,394	15,317			12	1,709.14	538.25	93,795.56	20,257.50		116,300.45
N. E. Morissette.....	12,463			124,869	13,908,027	1,545	73,114	6,129,771	153,508,604	3,269	194	1,000	100				397.51	1,570.23	202,056.20	62,295.00	16.00	266,334.94
J. E. Miliier et C. O. Biron.....	315			2,246	241,773	13,238	1,098,362	418,708	15,378,357			998	48				482.64	224.80	17,343.93	1,710.00		19,761.37
F. X. Lemieux.....	31			228	18,271	1,311	85,289	37,691	1,638,158								276.57		1,822.39	165.00		2,263.96
Wm. B. C. DeLéry.....	342			1,460	84,970	200	9,290	485,871	21,860,241			3,341					235.83	563.73	21,196.33	1,885.00	180.00	24,060.89
A. E. Michon.....	632			12,200	730,036	3	150	582,088	21,456,310								31.42	521.92	23,837.22	3,160.00	4.00	27,554.56
J. J. B. Lavoie.....	643			5,233	297,813	5,766	229,718	684,408	22,609,105		71	2,607					560.26	545.34	22,260.14	3,212.00	8.00	26,585.74
C. F. Beaulieu.....	514			1,633	148,349	17	800	750,992	32,648,636	19		255					119.16		33,493.77	2,560.00		36,172.93
J. B. D'Anjou.....	1,241	588	23,042	1,677	150,266	2,368	103,608	991,386	42,542,433			590	35,614				3,189.07	1,475.70	42,258.80	6,182.50		53,106.07
Alex. Fraser.....	888	3	100	1,421	131,851			379,374	20,484,441						2,452		94.65	700.63	23,005.52	4,405.00		28,205.80
Frs. Saucier et G. L. Dionne.....	386			381	42,696	719	33,322	632,882	22,947,148								1,978.53	558.62	23,651.76	1,995.00	120.00	28,303.91
Geo. Gauthier.....	663			3,024	296,647	682	42,139	347,784	15,551,565								675.00	32.53	14,125.82	3,445.00		18,278.35
W. H. Clapperton.....	1,781			3,922	161,885			329,362	14,646,727									260.00	13,602.83	8,310.00	216.00	22,388.83
J. F. Marcotte.....	812	22	762	4,590	250,767			157,023	6,064,762	212		11,964		69			1,645.36	244.58	6,249.33	4,060.00		12,199.27
J. A. Lespérance.....	742			4	1,790			82,352	3,122,902								240.90		3,287.45	6,055.00		9,583.35
John Carter.....	1,199			125	9,636			41,088	1,782,818								185.00	298.53	2,511.89	5,995.00	716.00	9,706.42
Louis Côté.....	1,128	32	1,280	146	14,270			123,269	4,214,618			9,556			6,483		1,259.60	281.27	6,758.73	5,640.00		13,939.60
J. A. Claveau.....	3,553	243	6,282	492	33,882			2,727,581	60,227,659		1,871	584					224.78	2,273.19	62,413.04	17,825.00	152.00	82,888.01
Edmond Dumas.....	584							235,000	3,655,015		450						771.50	36.83		2,920.00	396.00	4,124.33
Geo. Audet.....	1,668							72,459	879,677		746						708.15	271.84	1,977.54	8,810.00	4,432.00	1,199.53
A. Poliquin.....	477										241,117						5,818.00	43.67		2,515.00	1,736.00	10,112.67
Eug. Caron.....	7,621	431	7,537	1,384	101,550	308	9,776	1,368,968	41,677,238	67		250					83.00	2,156.08	61,130.24	36,190.00		99,559.32
J. E. Boily.....	2,684	3,738	84,520	29	6,300			238,946	9,164,876	1,743	122	920					172.82	116.08	11,961.21	15,420.00		27,670.11
Total.....	69,339	5,094	124,381	2,512,738	189,500,363	531,275	35,344,348	19,032,015	633,957,121	5,657	4,358	423,056	68,559	69	8,935	7,446	21,637.31	15,724.81	1,183,021.61	359,287.00	9,288.00	1,588,958.73

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 16.

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermages des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,928 50	165,381 77	195,115 96
1868-69	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198,977 82	331,751 12
1869-70	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,868 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73....	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1881-82	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1882-83	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,363 26	83,399 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1884-85	9,449 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,429 02	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,619 53
1887-88	7,597 91	141,549 88	2,315 03	447,200 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25
1891-92	12,641 42	132,984 95	3,470 53	474,900 79	623,997 69
A rapp...	\$ 261,588 25	\$ 2,376,823 03	\$ 700,224 79	\$ 106,480 10	\$ 9,495,538 30	\$ 12,940,654 47

APPENDICE No 16.—*Suite.*

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermagés des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Rapp.	261,588 25	2,376,823 03	700,224 79	106,480 10	9,495,538 30	12,940,654 47
1892-93	19,293 97	152,664 67	68,822 10	4,989 04	642,952 63	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 78	2,008 12	644,516 69	828,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	13,146 91	163,983 00	201,483 39	11,871 74	664,552 44	1,055,037 48
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,391 17	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,340 85	1,380,186 55
1905-1906	18,143 97	206,809 20	253,545 00	10,714 50	776,901 37	1,266,114 04
1906-1907	14,891 61	214,452 00	15,911 50	773,130 29	1,018,385 40
1907-1908	11,243 13	215,053 00	16,080 00	13,917 00	721,784 45	978,077 58
1908-1909	41,379 31	206,940 00	7,583 00	650,458 33	906,360 64
1909-1910	51,673 37	242,708 00	4,561 00	734,953 17	1,033,895 54
1910-1911	52,528 83	221,215 50	31,444 00	821,719 37	1,126,907 70
1911-1912	24,391 72	323,584 50	9,023 00	3,082 00	1,173,393 09	1,533,474 31
1912-1913	31,605 13	330,203 09	14,196 00	1,134,167 19	1,510,171 41
1913-1914	37,362 12	359,287 00	9,288 00	1,183,021 61	1,588,958 73
Totaux...	\$751,244 41	6,843,823 12	3,260,611 27	299,327 69	25,962,876 05	\$ 37,117,882 54

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 17.

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS	RÉSIDENCE
Arsenault, Jos. O.	La Tuque, P. Q.
Asselin, Jos.	Saint-Ambroise de Chicoutimi.
Aubé, Jos.	St-Malachie.
Bailey, Henry	St-Fabien.
Boily, Adélarde	Jonquiére.
Béland, Frédéric	St-Gabriel-de-Brandon.
Bois, J. Raoul	Sept-Iles.
Bouchard, Chas.	Parent.
Burwash, Jno. Seton	Arnprior.
Chamard, Nap.	St-Pamphile.
Dussault, Omer	Batiscan.
Delisle, Armand	St-Tite.
DeBlois, J. A.	Beauceville.
Desroches, J. B.	La Tuque.
Désy, James	Saint-Michel-des-Saints.
Fortin, Uldéric	St-André Avelin.
Fournier, Geo.	Jonquières.
Fontaine, Emile	St-Maurice.
Gagnon, Méréde	St-Gédéon.
Gagnon, Arthur	St-Michel-des-Saints.
Gagné, Aristide	Breakeyville.
Gélinas, Athanase	La Tuque.
Girard, Ladislas	Roberval.
Gauvreau, Philippe	La Tuque.
Goulet, Dosithé	La Tuque.
Gardner, Philip	Ironsides.
Gwynne, Geo. C.	L'Annonciation.
Hamel, Léopold	Lac-au-Saumon.
Hamilton, Chas.	Sayabec.
Hornidge, Wm. Chas.	Arnprior.
Jean, Horace	St-Pamphile.
Lucuy, Edmund	Hervey Junction.
Lemieux, Arthur	Chicoutimi.
Landry, Xavier	Sept-Iles.
Lefebvre, Bcurbeau	St-Stanislas.
Lévesque, Henri	Matane.
Lessard, Ernest	Beauceville.

APPENDICE No 17.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS	RESIDENCE
Mercier, J. A.....	Escoumains.
Metzner, Jas.....	Trois-Rivières.
Moisan, Bénoni.....	St-Raymond.
Mullin, Léo. J.....	Venosta.
Mcgregor, Wm.....	Arnprior.
McBeth, Wm.....	Causapsal.
McKelville, Jas.....	Inverness.
Paradis, Antonio.....	Matane.
Pell, Richard, Davis.....	Arnprior.
Rice, Arthur.....	Ottawa.
Trudel, Stanislas.....	Huberdeau.
Thomson, Howe.....	Grand'Mère.
Tremblay, Adéard.....	La Tuque.
Tardif, L. J.....	Pohénégamook.
Turgeon, L. P.....	Causapsal.
Tremblay, Gustave.....	Lac Bouchette.
Verreault, Arthur.....	St-Moise.
Vachon, Jos.....	Etchemin.
Veilleux, Adolphe.....	Breakeyville.
Villeneuve, Auguste.....	La Descente des Femmes.
Westman, A. G.....	Bishops' Crossing.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

WM. DELANEY,
Secrétaire du bureau des Mesureurs de bois.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 18

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER POUR
L'ANNÉE 1913-14

Québec, 1er décembre 1914.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les travaux accomplis par le service forestier durant sa sixième année d'existence.

L'année qui s'est terminée le 30 juin dernier pourra compter comme étant l'une des meilleures pour nous car nous avons maintenant complété notre organisation sur tous les points de la province et aussi parce que les revenus que donneront les royautés sur les bois exploités dépasseront \$1,300,000.00: ce qui constitue le record jusqu'à date. Il est à craindre que la présente année fiscale ne soit pas aussi bonne, d'abord parce que le flottage a été malheureux en plusieurs endroits ce qui compromet la marche de certaines usines et diminuera le chiffre de leurs exploitations, et ensuite à cause des perturbations profondes causées par la guerre européenne.

PERSONNEL

Tel qu'expliqué dans mes rapports antérieurs, le service forestier est chargé de tout le travail extérieur du département des Terres et Forêts pour ce qui concerne les objets suivants:

1. Exploration des territoires non arpentés;
2. Classification des cantons subdivisés en lots de ferme;
3. Inspection des lots vendus ou sous billet de location;
4. Contrôle du commerce des bois provenant des terrains privés;
5. Surveillance des coupes faites sur les concessions ou limites à bois et sur les terres vacantes de la Couronne;
6. Préparation des comptes de royautés ou droits de coupe;
7. Pépinière de Berthierville et travaux de reboisements;
8. Enseignement forestier;
9. Etudes scientifiques et économiques se rapportant aux forêts et à l'utilisation des produits forestiers;
10. Préparation des statistiques sur la production forestière et le mouvement des bois dans la province.

Le bureau-chef à Québec, dépendant de la Branche des Bois et Forêts, est composé des officiers suivants: deux ingénieurs forestiers, (le chef et son assistant), un comptable et son assistant, un registraire et un sténographe-dactylographe. De plus, les cinq inspecteurs en charge des districts de surveillance sont attachés au bureau pour aider au dépouillement des dossiers et à faire la correspondance nécessaire. Durant l'année nous avons reçu 6514 dossiers et expédié près de dix mille lettres.

Le personnel extérieur, comprenant au-delà de 120 hommes, est distribué dans cinq districts qui ont été organisés en tenant compte des bassins, des rivières, des moyens de communication et de la situation des domaines qui appartiennent encore à la Couronne.

DISTRICT No 1

Ce district embrasse tout le bassin de la rivière Ottawa c'est-à-dire les comtés de Témiscamingue (moins l'Abitibi), Pontiac, Ottawa, Labelle, Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne et Montcalm (moitié ouest). La surveillance est exercée par un inspecteur, trois sous-inspecteurs et onze préposés ou gardes-forestiers. Le total des bois coupés durant 1913-14, sur les concessions forestières est d'environ 393 millions de pieds (mesure de planche) de bois de pin, épinette, etc., sur lesquels nous aurons à percevoir une royauté de plus de \$612,000.

Cette coupe a été faite par 405 chantiers, occupant 7543 hommes et 2018 chevaux.

En outre des licenciés, il y a dans ce district 422 propriétaires des scieries et 87 commerçants de bois qui achètent leurs approvisionnements de forêts particulières. D'après les rapports reçus, le total de bois acheté par ces derniers est de près de 200,000,000 p. m. p. ce qui représente environ 80% du chiffre réel. Nous avons frappé une partie de ces bois qui avaient été coupés illégalement, de pénalités au montant de \$5,072.75.

On y compte encore 107 ateliers de travail des bois et cinq papeteries.

DISTRICT No 2

Ce district s'étend depuis le comté de Montcalm jusqu'à celui de Charlevoix, englobant les bassins des rivières suivantes: Assomption, Maskinongé, DuLoup, St-Maurice, Batiscan, Ste-Anne, Jacques-Cartier,

Montmorency, Malbaie, du Gouffre et Noire. Il comprend aussi la région de l'Abitibi, à cause du chemin de fer Transcontinental qui forme la principale voie de communication de cet immense territoire.

Le personnel est composé d'un inspecteur, quatre assistants, et treize préposés.

Le total des bois coupés sur limites durant l'année a été de 233,000,-000 pmp. de diverses essences et les royautés à percevoir s'éleveront à plus de \$265,000. Ces coupes ont été faites par 945 campements, logeant 4509 hommes et 1533 chevaux.

Il y a 371 scieries exploitées, 148 étaliers de travail des bois, 11 pulperies ou pateries, sans compter 30 commerçants de bois dont nous réclamons aussi des rapports d'achats. Les coupes sur les terrains privés, d'après les rapports reçus, s'élèvent à cent vingt-deux millions de pmp. et les pénalités imposées à \$2,715.00.

DISTRICT No 3

Le reste de la rive nord du Saint-Laurent, c'est-à-dire les comtés de Chicoutimi, Lac Saint-Jean et Saguenay, forme ce district. Un inspecteur, deux assistants, quatorze gardes-forestiers et deux gardiens de réserves cantonales constituent le personnel de surveillance.

On a coupé sur les limites environ 152,000,000 pmp. pour lesquels nous avons réclamé \$159,000 de droits. Ces coupes ont occupé 3612 hommes et 1431 chevaux, répartis entre 768 chantiers.

Les coupes faites sur terrains privés dépassent 65 millions de pieds pmp sur lesquels nous avons réclamé des pénalités pour \$3,000.00

Les établissements travaillant le bois se divisent en 216 scieries, 60 ateliers de travail des bois, 3 pulperies-papeteries. Soixante personnes y font le commerce de bois sans avoir d'usines.

DISTRICT No 4

Il comprend les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Compton, Frontenac, Wolfe, Arthabaska, Mégantic, Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata. Il est confié à un inspecteur, aidé de trois sous-inspecteurs et de treize préposés.

Le chiffre total des coupes sur limites a été d'environ 105 millions de pmp., sur lesquels nous percevrons près de \$112,000 en royautés. L'exploitation a été faite par 314 chantiers, employant 2841 hommes et 1124 chevaux.

C'est ici que les coupes sont le plus actives sur les terrains privés, dépassant 334 millions de pmp., plus de trois fois celui de l'exploitation des limites, et ceci ne représente que 75%. Nos comptes de pénalités donnent un total de \$1,325.00 réclamées pour les coupes illégales. Il y a 893 scieries, 328 commerçants, 300 usines à bois et 2 pulperies pour utiliser ces bois dont une grande partie cependant est expédiée en dehors du district.

Nous avons émis 308 permis d'expédition, suivant l'entente avec le "Quebec Central Ry". Cette innovation nous a assuré des rapports plus complets que par le passé et donne des bons résultats.

DISTRICT No 5

Les comtés de Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé composent le district suivant, qui est surveillé par un inspecteur, trois sous-inspecteurs et treize préposés.

L'exploitation des limites a donné une coupe totale de près de 140 millions de pieds, soit un revenu de \$150,000. Ces travaux ont occupé 442 chantiers, comprenant 2761 hommes et 1137 chevaux.

Les forêts particulières y ont produit plus de 97 millions de pmp. Nos comptes de pénalités s'élèvent \$13,000. On y compte 279 scieries, 56 ateliers de travail des bois, 123 commerçants et une pulperie.

DISTRICT No 6

Le dernier district comprend les comtés où la Couronne ne possède plus de terrains mais où sont situés divers établissements utilisant le bois et dont nous désirons connaître les opérations afin de compléter nos statistiques. Nous avons ainsi les comtés de Vaudreuil, Soulanges, l'Assomption, Trois-Rivières, Québec, Montréal, Laval, Hochelaga, Maisonneuve, Laurier, Huntingdon, Châteauguay, Beauharnois, Laprairie, Napierville, Iberville, Rouville, Chambly, Verchères, Richelieu,

St-Hyacinthe, Yamaska, Nicolet, Lotbinière, Drummond, Bagot, Richmond, Shefford, Brôme et Missisquoi.

Nous y trouvons 112 scieries, 5 pulperies ou papeteries, 330 ateliers de travail des bois, et 193 commerçants de bois. Ce district est administré directement par le bureau-chef.

Nous n'avons pas encore assez de rapports pour nous guider sur la production de ce district, mais cette lacune sera comblée durant le présent exercice

TRAVAUX D'EXPLORATION ET DE CLASSIFICATION

Du mois de juillet au mois de novembre, nous nous occupons de faire des reconnaissances des territoires non arpentés afin de renseigner le ministère sur le caractère des différents sols et la richesse forestière de ces régions encore inconnues. Bien que les moustiques rendent le travail très pénible, nous préférons cette époque pour les explorations vu que nous pouvons alors mieux juger du sol, de la flore herbacée, des roches, etc. Au personnel ordinaire, nous adjoignons une vingtaine d'étudiants de l'école forestière et un certain nombre d'ouvriers pour "porter" les provisions, manœuvrer les canots, etc.

Si le terrain est reconnu impropre à la culture, il est mis à part pour être affermé à une date ultérieure. Lorsque le sol est jugé propre à la culture, le ministre des Terres et Forêts ordonne d'en faire la subdivision en lots de ferme, renfermant cent acres en moyenne; seulement comme notre premier travail ne donnait qu'un aperçu global de tout le canton, de la région, il devient alors nécessaires d'en faire une classification, c'est-à-dire une étude plus minutieuse afin de faire le choix des groupes de lots qui sont réellement aptes à faire des établissements agricoles prospères.

Nous cherchons en même temps, à déterminer l'endroit le plus convenable pour y établir un village, puis à choisir d'accord avec les autorités religieuses l'emplacement de la future église, etc. Ce nouveau système, inauguré dans l'Abitibi, a donné les meilleurs résultats car il supprime une foule de chicanes et permet d'orienter plus facilement le courant de la colonisation qui se développe graduellement autour de son centre naturel.

Le tableau ci-après donne un résumé de nos travaux de ce genre durant l'année 1913-14.

(1)—*Explorations*:

1. Du bassin supérieur de la rivière Harricana, par MM. Sicard et Lavoie, ing.-forestiers, dans les cantons Montanier, Darlens, Béraud, Surimeau, Malartic, Fournière, Dubuisson, Varsan, Senneville et Bourlamarque. Terrains incultes et convenant uniquement pour l'exploitation forestière.
2. Du bassin supérieur de la rivière Bell, par les même, dans les cantons Pascalis, Tillemont, Louvicourt, Vauquelin, Marrias. Mêmes conclusions.
3. Du bassin de la rivière Mégiskan, par MM. Guay et Sicard. Terrains incultes, recouverts d'une forêt relativement pauvre.
4. Des terrains au nord des lacs DesQuinze et Expanse, dans les cantons Montreuil, Rémigny, Viallars, Beaumesnil, Bauneville, Clérion, sous la direction de Henri Roy, ing.-forestier. Région d'un caractère irrégulier mais où il sera possible d'établir plusieurs belles paroisses ce qui permettra de relier le Témiscamingue avec l'Abitibi.
5. Des bassins des rivières Mistassini, aux Rats et Mistassibi, par MM. Laliberté et Brûlé, ing.-forestiers. Le bassin de la première rivière a été dévasté quelque peu par les incendies mais les deux autres sont riches en bois et forment de belles propositions pour l'établissement d'une usine à pulpe ou à papier.
6. Des bassins des rivières Péribonka et Serpent, par MM. Ménard et Guay, ing.-forestiers, moins riches en bois que les précédents, ils sont cependant assez bien boisés pour intéresser les acheteurs de limites.
7. Des cantons Sagard, Cimon, Falardeau, Bourget, Harvey, Simard, d'une partie des bassins de la rivière du Moulin, par F. Bignell, explorateur. Parcelles de territoire reconnues impropres à la culture et dont l'affermage nous était demandé depuis longtemps. Assez riches en bois.
8. Des bassins des rivières Pikauba et des Ecorces, par M. Laliberté, ing.-forestier. Ce sont deux belles limites riches en bois. Terrain inculte.

9. Des terrains vacants dans les cantons Rawdon et Chertsey, par MM. Boisvert & Guérin, ingénieurs-forestiers. Ces lots sont impropres à la culture, et bien que peu riches en bois de grande dimension, ils constituent une jolie petite forêt à exploiter vu sa proximité du marché de Montréal.
10. Du bassin des rivières Assametguagan et Little River, par M. Marquis, ing.-forestier. Forêts de bonne valeur. Terrains incultes.
11. Du bassin supérieur des rivières Mistigouèche, Patapédia, et Kedgewick, par G. Boisvert, ing.-forestier. Terrains impropres à la culture. Riches forêts.

II.—*Classification*:

1. Abitibi, par Pascal Fortier, agent forestier, des cantons Desmoloizes, LaReine, Royal-Roussillon, LaSarre, Privat, etc. Ce travail nous a confirmé dans nos prévisions sur l'excellence des terrains de cette région.
2. Témiscamingue, par Henri Roy, dans les cantons Baby, Laverlochère, Fabre et Latulippe. Nous avons pu faire le choix de nouveaux rangs dans les lots seront mis en vente sous peu.
3. Vallée de la Gatineau, par Alfred M. Dechène, des cantons Church, etc. Le travail a été suspendu par suite de la maladie contractée par cet agent forestier, qui est mort au printemps dernier.
4. Vallée de la Lièvre, par MM. Kieffer et Picard, ing.-civil des cantons Robertson, Kiamika, etc. Il sera difficile de trouver des endroits favorables à la fondation de nouvelles paroisses mais celles existantes pourront agrandir leurs cadres quelque peu avec avantage.
5. Du canton Radnor, par M. Tessier, ing.-forestier, Terrain peu propre à la culture.
6. Lac St-Jean, canton Otis, Bagot, etc., par E. Ménard, ingénieur-forestier. La colonisation devra s'étendre plutôt vers le nord du lac que de ce côté où les meilleures terres sont prises.
7. Saguenay, cantons Albert, Pontgramé, Escoumains, etc par Paul Patry, agent forestier. Malgré que le choix soit difficile, il sera possible d'agrandir un peu les centres actuels

8. Cantons Louise, Woburn, Chesham, Hampden, Ditton, Winslow, Marston, etc., par B. Guérin, ing.-forestier. Les bonnes terres se font très rares dans cette région, d'ailleurs presque complètement colonisée.
9. Cantons Chapais, Painchaud, Chabot, Bungay, Woodbridge, Ixworth, Parke et Pohénégamook par Geo. Boisvert, ingénieur-forestier. C'est la continuation du travail commencé sur la rive sud depuis 1911, en vue de créer une réserve forestière définitive dans les comtés de Bellechasse à Témiscouata.
10. Cantons Escourt et Bedford, révision des travaux antérieurs.
11. Cantons Causapscal et Carleton, par D. Brulé, ing.-forestier. Les terrains vacants sont peu propres à la culture et pourraient être affermés avec profit.
12. Cantons Tourelle, etc., dans Gaspé. Ce travail commencé par E. Leclercq, explorateur, a été suspendu par suite de la maladie grave dont il a été frappé (ce dernier est décédé depuis quelques mois).

INSPECTION DE LOTS VENDUS POUR FINS DE COLONISATION

Pour contrôler les déclarations des vendeurs de bois, et continuer notre surveillance des travaux accomplis par les colons, nos agents ont fait l'inspection de quelque 3000 lots soit durant le cours de l'hiver mais surtout du premier avril au 30 juin.

Tous les renseignements recueillis sur les améliorations faites sur les lots, ainsi qu'au sujet des coupes de bois sont reproduits sur des fiches: chaque lot a ainsi son dossier, son histoire que nous consultons lorsqu'il s'agit de prendre une décision soit pour imposer une pénalité, soit pour décider s'il l'on doit accorder un délai pour permettre au colon de remplir ses obligations, ou bien si la vente du lot doit être annulée. De même ces notes nous servent pour contrôler les certificats pour lettres patentes. Nous possédons actuellement 36,000 fiches, représentant autant de lots, repartis entre 387 cantons.

PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE

Tout va bien de ce côté. Notre stock d'arbres atteignait 410,000 au printemps. Nous avons expédié 80,000 plants durant l'année. Les revenus de la pépinière ont été de \$553.00. En comptant les semis de l'année, nous aurons un million de plants le printemps prochain.

ÉCOLE FORESTIÈRE

Celle-ci est maintenant installée dans le nouveau pavillon des facultés construit par les autorités de l'université Laval. Le recrutement des élèves continue à se faire très bien. Les diplômés de l'école sont tous placés, dont quelques-uns chez des sociétés forestières et les autres dans les cadres du service forestier.

PUBLICATIONS

Nous avons publié deux bulletins: Le premier donne la liste des établissements travaillant le bois dans la province. Le bulletin No 2 contient des renseignements sur les forêts de la province, les obligations des concessionnaires, et quelques statistiques sur le mouvement des bois exploités sur les limites depuis la Confédération jusqu'à date.

Soumis respectueusement,

G. C. PICHE.

APPENDICE No. 19

RAPPORT COMPRENANT LA COLONISATION DANS L'ABITIBI.

Québec, 9 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un tableau préparé par M. Ed. Sicard, ingénieur forestier, donnant un état de la colonisation dans l'Abitibi. Comme ce recensement a été fait du mois de juin au mois de septembre, il est certain que dans quelques cas, notamment pour les cantons DALQUIER et FIGUERY, il y a eu beaucoup de travaux d'exécutés après le passage de nos agents.

Néanmoins, tel qu'il est, le tableau nous fournit des renseignements très précieux. Ainsi nous trouvons qu'il y a actuellement 68,134 acres vendus pour fins de colonisation, et, sur ce montant, il y en a déjà :

1152	culture,
576	en abatis ramassé,
1280	en abatis commencé,
<hr/>	

soit 3008 acres de terre, travaillés, représentant près de 4½% de la surface vendue. Le canton FIGUERY tient la tête pour le nombre d'acres vendus et travaillés; le canton La Sarre vient en deuxième place pour le nombre d'acres vendus, seulement, vu que ce village a été créé après celui d'Amos et que les travaux de route n'ont pas progressé aussi rapidement qu'au premier endroit, il n'y a encore que 242 acres travaillés.

En somme, nous devons nous estimer fiers des beaux résultats obtenus par la politique du Gouvernement dans cette région, et ceci confirme éloquemment que les rapports du Service Forestier, au sujet de l'Abitibi, étaient exacts et que nous avons eu raison de prôner l'ouverture de cette région.

Soumis respectueusement,

G. C. PICHÉ,
C. S. F.

APPENDICE No 19 (Suite).
RÉSULTAT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES LOTS
DANS L'ABITIBI

NOMBRE D'ACRES

Cantons	En culture	En abatis ram	En abatis	travaillés	vendus	date de l'inspection
Dalquier	198	120	47.5	365.5	3648	Juin 1914.
Figury	777	256.5	731	1764.5	25678	Juillet 1914.
Landrienne	42	20.5	96	158.5	7709	id.
Languedoc	22	24	0	46	1005	id.
Privat	42	62	43	147	4684	Août 1914.
Launay	0	0	0	0	967	id.
Desmeloizes	12	0	36	48	1419	Octobre 1914.
La Reine	27	11	79	117	7041	id.
La Sarre	7.5	49.5	185.5	242.5	10297	Septembre 1914.
Royal Roussilon	25	33	62. $\frac{1}{4}$	120. $\frac{1}{4}$	5686	id.
Total	1152.5	576.5	1280. $\frac{1}{4}$	3009. $\frac{1}{4}$	68134	

APPENDICE No 20

RAPPORT CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS

QUEBEC, 1er juillet 1914.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon rapport concernant la protection des forêts pour les douze mois derniers.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les conditions climatiques, du mois de juillet au mois de novembre 1913, ont été normales, ainsi, nous n'avons pas eu de difficulté à contrôler la situation et il n'y a eu que peu d'incendies. Du mois d'avril au mois de juin inclusivement, en 1914, nous avons eu à résoudre un problème tout différent. En effet, la quantité de pluie a été si peu considérable qu'elle n'a pas atteint un tiers de la moyenne de cette période depuis trente ans.

Inutile de dire que cela nous a mis sur les dents; les garde-feux se sont tous mis en campagne de bonne heure et ont travaillé arduement. Nos inspecteurs ont eu fort à faire de surveiller la patrouille générale, ainsi que les chemins de fer, et le personnel interne a éprouvé une grande difficulté à se maintenir au courant du travail et de la routine au jour le jour. Il nous a fallu mettre amplement à contribution les lignes de téléphone et de télégraphe, afin de nous tenir en relation avec les centres, et diriger l'action des inspecteurs. Le service des signaux nous a souvent fourni des rapports sur l'état de choses, de Montréal à Gaspé, sur les rives du St-Laurent, ce qui a été hautement apprécié.

La Société protectrice des forêts du Saint-Maurice, sous la direction de M. Sorgius, a eu peine à suffire aux besoins de la situation, vu surtout que l'étendue de territoire à surveiller est maintenant beaucoup plus considérable qu'autrefois. M. Graham, gérant de l'Association protectrice des forêts de l'Ottawa inférieur, nouvellement établie, a eu beaucoup à faire, vu que c'était la première année d'existence de cette association, et que l'organisation est une chose un peu difficile à préparer, comme de placer les hommes et de régulariser le travail, tout cela en même temps.

Toutefois, je puis dire en toute sûreté que la situation jusqu'à la fin du mois de juin a été particulièrement critique, et, à mon avis, la plus difficile que nous ayons eue depuis que la protection des forêts a été organisée dans la province.

ASSOCIATION PROTECTRICE DES FORETS DE L'OTTAWA INFÉRIEUR.

Le succès obtenu par la protection coopérative des forêts, dans le district du Saint-Maurice, ne pouvait pas manquer d'être remarqué par les voisins.

Les concessionnaires de coupes, dans les bassins des rivières Rouge, Nation, Gatineau, et du Lièvre, ont étudié avec soin la constitution de l'Association du Saint-Maurice, et, après plusieurs assemblées, se sont finalement constitués en corporation, sur une base semblable, au commencement de l'année 1914. L'étendue de terrain ainsi protégée comprend environ 11.000 milles carrés. J'ai tout lieu de croire que tous les intéressés sont satisfaits des résultats obtenus, en tenant compte des conditions climatiques extraordinaires que nous avons eu à subir.

ASSOCIATION PROTECTRICE DES FORÊTS DU SAINT-MAURICE.

Comme nous nous y attendions, cette organisation s'est largement répandue, et elle comprend maintenant, à part celui du Saint-Maurice, les bassins des rivières "Du Loup", Maskinongé et Assomption, formant une superficie totale de 16,000 mille carrés sous le système de protection coopérative. Grâce à sa grande expérience, M. Sorgius n'a pas eu de difficulté à organiser la patrouille dans ce territoire accru, mais, vu la sécheresse remarquable, il a dû y aller de ses plus grands efforts pour conjurer le danger qui nous menaçait.

Lors de la formation de l'Association de l'Ottawa inférieur, les directeurs de l'Association du Saint-Maurice ont fait un voyage spécial à Ottawa. Ils ont expliqué en détail le fonctionnement de l'organisation, et discuté la constitution clause par clause donnant à la nouvelle association toute l'aide qu'ils pouvaient.

CHEMINS DE FER

Cette année, qui est la deuxième depuis que les ordonnances de la Commission des chemins de fer du Canada et de la Commission des utilités publiques de Québec sont devenues en vigueur, accuse un

état de choses intéressant. Il n'est plus permis maintenant de considérer le chemin de fer comme l'un de nos grands incendiaires de forêts.

En ma qualité d'inspecteur de la protection des forêts de la province, je puis dire en toute sûreté qu'il s'est fait une amélioration notable, qu'une coopération et une observance sincère des ordres a donné les meilleurs résultats. On a fait brûler, de bonne heure au printemps et sous surveillance, le gazon et les mauvaises herbes desséchées le long des chemins de fer. Les patrouilles spéciales ont été faites régulièrement, en mettant à profit l'expérience des récentes années, et tout a bien marché.

Nous nous sommes trouvés, sur deux chemins de fer, le C. P. R. et le Q. C. R. en présence de la tâche difficile de faire brûler l'abatis d'un chemin de fer nouvellement établi dans la forêt. Malgré le manque de pluie, le travail s'est fait heureusement et pratiquement sans dommage pour les forêts voisines. Sur le C. P. R., le travail s'est trouvé particulièrement difficile à accomplir, car les débris étaient vieux de six mois au plus, l'abatis ayant été fait en 1913, et en conséquence très secs et très difficiles à contrôler.

Sur ces deux lignes, on a ainsi traité une longueur d'environ quinze milles de chemin. (Right of Way).

PLUIE

Voici les chiffres compilés dans les divers bureaux météorologiques et qui indiquent la quantité de pluie tombée et de neige fondue durant sept mois, avril à octobre inclusivement, de 1908 à 1913.

1908.....	18,87 pes.
1909.....	21,46 “
1910.....	23,66 “
1911.....	20,52 “
1912.....	33,71 “
1913.....	22,56 “

INFRACTIONS.

Il a fallu s'occuper des colons résidant à l'orée des forêts et qui persistent à faire brûler des déchets durant la saison de prohibition. Nous en avons eu le nombre de cas ordinaires. Le gouvernement est aussi indulgent que possible, pour ces gens-là, n'imposant que de faibles

amendes, croyant de meilleure politique d'obtenir l'observance de la loi tout en usant de clémence, plutôt que d'exiger le maximum de la peine et se montrer d'une extrême rigueur. Jusqu'à présent nous n'avons eu qu'un ou deux cas de récidive, ce qui donnerait à croire que la méthode adoptée est la bonne.

PERMIS DE BRULER DE L'ABATIS.

Dans la saison de prohibition, il arrive souvent que les conditions climatiques permettraient de brûler des débris de coupe sans danger pour les forêts. Pour la plus grande commodité du colon, on a établi un système de permis. Le colon, après avoir mis l'abatis en tas, demande la permission d'y mettre le feu. L'un de nos officiers va y faire une inspection et lui même ou un garde-feu, officiellement reconnu, quand le temps s'y prête, surveille le brûlage, le colon étant obligé d'avoir à sa disposition un nombre d'hommes suffisant pour maîtriser le feu. Cette innovation fonctionne très bien et est grandement appréciée par la population qu'elle intéresse ainsi que par le public en général.

FLÉAUX DES FORÊTS.

L'opinion émise par l'entomologiste du gouvernement fédéral, il y a une couple d'années, que la pyrale de l'épinette disparaîtrait graduellement, semble être fondée, puisque nous n'en voyons plus et que nous n'en entendons plus parler. On signale rarement l'apparition du "tussock moth", maintenant. La chenille à tente cependant est encore florissante mais on n'en voit pas beaucoup dans les forêts massives; elle se tient surtout dans les arbres qui bordent les chemins ruraux.

FRONTIÈRE DE LA PROVINCE.

Le gouvernement fédéral auquel il incombe de régler la chose, c'est-à-dire la ligne de séparation entre notre province, le Nouveau Brunswick, le Main et le New Hampshire, après quelque correspondance, nous a assuré qu'il verrait à ce que les débris que l'on a faits, en renouvelant la ligne, seraient soigneusement brûlés et éliminés, et je n'ai pas de doute que c'est ce qui a été fait, bien qu'il ne nous ait pas été possible d'envoyer un de nos inspecteurs examiner cette ligne. Nous n'avons reçu aucun rapport d'in-cendie qui se serait déclaré quelque part le long de cette ligne.

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL.

Le Grand Tronc Pacifique prendra le contrôle de cette ligne, croyons-nous, l'automne prochain. Dans ce cas, elle deviendrait sujette à l'ordonnance 107 de la Commission des chemins de fer du Canada et devra être patrouillée sur presque toute sa longueur, vu qu'elle traverse un territoire boisé. Jusqu'à présent, les frais de patrouille ont été supportés conjointement par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les concessionnaires de coupes ayant front sur la ligne. Aussitôt que le chemin sera ainsi transféré, il ne faudra pas perdre de temps pour compléter et perfectionner les arrangements concernant cette patrouille, car cela est d'une importance capitale.

A l'exception de la section entre les rivières Parent et Bell, nous avons très bien réussi à prévenir les incendies tout le long de la lignes jusqu'à présent, et nous devons voir à ce que la nouvelle administration fasse aussi bien sinon mieux. Cette année, 1914, nous avons mis cinq hommes entre la rivière Bell et la ligne d'Ontario: ils ont servi de guides à ceux qui avaient l'intention de s'établir comme colons ainsi qu'aux gardes feu, étant tous sous les ordres de M. Authier, agent des terres. Sur le reste de la ligne, le nombre de gardes n'a pas été augmenté.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Vu la sécheresse qui régnait au printemps, nous avons adressé aux municipalités une circulaire nous invitant à nous signaler tous les incendies qui pourraient se déclarer dans leurs limites. A la fin de l'année fiscale, environ 43 incendiés nous avaient ainsi été signalés.

Nous avons eu en moyenne 660 gardes-feux en service durant la saison, mais il va sans dire qu'à certains moments ce nombre a été considérablement accru. Lorsque des incendies ont éclaté ici et là, nous avons constamment tenu sur pied le nombre d'hommes ci-dessus.

Votre décision de nommer un inspecteur sur la rive Nord du Saint-Laurent aura, je l'espère, de bons résultats, et il peut arriver qu'après cette expérience faite on trouve à propos de nommer un autre surintendant pour le district, car il n'est pas possible qu'un seul homme puisse patrouiller cette longue étendue du littoral.

INCENDIES

Je donne ci-dessous une liste, par districts, des incendies signalés durant l'année, avec d'autres statistiques intéressantes.

District No 1.....	47 incendies.	
“ “ 2.....	361 “	
“ “ 3.....	30 “	
“ “ 4.....	8 “	
“ “ 5.....	125 “	
		571
Incendies sur des terres privées, <i>signalés</i>		21
Incendies dans des municipalités, <i>signalés</i>		43
Sur des chemins de fer sous le contrôle de la C. C. F. C.....		252
Sur des chemins de fer sous le contrôle de la C. W. P. Q.....		12
		899
Total.....		899

On a enjoint à toutes les compagnies de chemin de fer de faire un rapport de tout incendie déclaré sur le terrain de la voie ferrée et couvrant une superficie d'au moins 100 pieds carrés, de sorte que les incendies de chemin de fer comprennent les commencements d'incendie, ce qui évidemment augmente beaucoup les chiffres.

Si l'on tient compte de la température exceptionnelle que nous avons eue en 1914, je crois l'état de choses très satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. C. J. HALL,
Surintendant.

APPENDICE No 21

RAPPORT CONCERNANT LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES POUR
L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN 1914.

Monsieur le ministre,

J'ai grand plaisir à pouvoir vous informer qu'à l'exception du caribou, toutes les espèces de gibier se trouvent abondantes dans le parc.

Il m'est aussi permis d'affirmer que la pêche n'a aucunement été détériorée. Quant à la diminution du nombre de caribous, comparativement aux années précédentes, elle se trouve compensée par l'augmentation de celui des orignaux. Toutefois, il s'en faut encore que le caribou soit rare dans le parc. On nous informe, de deux ou trois endroits dans la section ouest, que cette espèce de gros gibier est aussi abondante que jamais; et l'inspecteur Thomas Fortin, après des observations précises, affirme que les apparences, pour cette automne, sont beaucoup meilleures qu'au cours des deux dernières saisons. On doit se rappeler que les deux dernières années ont été tout à fait défavorables: grâce aux hivers tardifs, les rivières ont gélé très tard, et tant que celles-ci ne sont pas couvertes de glace, les animaux ne viennent pas dans les savanes (barrens).

La surveillance dans le territoire du parc a été bien faite suivant les moyens du personnel que l'on me donne, mais il me faudrait nécessairement deux bons hommes pour faire la patrouille dans le refuge central, et j'espère que cet automne, on trouvera moyen de me les donner.

Il y a eu peu d'infractions à la loi, quant à la chasse, mais plusieurs ont été appelés à payer des amendes pour avoir pratiqué la pêche illégalement. Le magistrat Simard, de la Baie Saint-Paul, nous a rendu un grand service, lorsque admonestant un délinquant, il a dit à la foule assemblée que si, pour cette fois, il n'infligeait pas le maximum de l'amende au prisonnier, il serait certainement plus sévère à l'avenir, et a fortement recommandé aux gens de ne pas entrer dans le parc, car il est directement de leur intérêt que ce territoire soit protégé.

Le revenu, cette année, est plus considérable que l'an dernier, et atteint la bonne moyenne d'au moins \$5,500.

Quant aux animaux à pelleterie, toutes les espèces semblent avoir augmenté, à l'exception du chat sauvage (lynx), qui paraît comparativement rare. Autant qu'on peut en juger, il y a peu de carcajoux dans le parc, où ils étaient nombreux autrefois.

Les ours ont grandement augmenté.

Durant les derniers douze mois, le nombre des loups semble avoir sensiblement diminué dans le parc. Nous étions bien préparés à les recevoir, l'automne et l'hiver derniers, mais on n'en a vu que très peu de traces, surtout dans la section de l'est. Il est bien possible que ces animaux aient, dans une certaine mesure, changé d'habitat pour s'en aller dans une section plus au nord et à l'ouest. Dans tous les cas, il est certain qu'il y en a eu beaucoup moins dans le parc. J'ai pris soin spécialement d'obtenir des rapports de tous les points, et tous ceux-ci indiquent qu'il y en a moins. Il n'est pas à espérer que nous puissions nous débarrasser complètement des loups, mais si l'on n'en avait pas plus de traces que celles qui ont été vues l'année dernière, l'extermination du caribou n'est pas à craindre. Ces animaux trouvent plus difficilement leurs proies, comme le jeune orignal, pour la raison qu'on a remarqué, en plusieurs endroits, que les orignaux se réunissent maintenant en plus grand nombre dans leurs ravages, et qu'ils se trouvent ainsi en état de se défendre et de repousser l'ennemi avec succès.

En somme, les apparences, quant aux déprédations des loups, semblent beaucoup plus encourageantes qu'il y a deux ans.

J'ai le plaisir de pouvoir dire de nouveau que nous n'avons pas eu d'incendie de forêts dans le parc, ce qui fait le plus grand éloge des gardiens chargés de la patrouille, car nous y avons eu de grandes sécheresses comme dans d'autres parties de la province.

Les diverses bâtisses que nous avons dans le parc ont été bien entretenues et sont toutes en bon état. De petites réparations ont été faites là où elles ont été trouvées nécessaires.

L'inspecteur observe avec attention l'état de choses, quant à la chasse au caribou, et si l'on constate que le troupeau principal a diminué, ou ne fait que se maintenir en nombre, il sera probablement à propos de fermer ces parages et ne pas accorder de permis de chasse, tant qu'il n'y aura pas d'augmentation remarquable.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. C. J. HALL,
Surintendant.

APPENDICE No 22.

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1914.

EXERCICES.	Crédits réguliers.		Mandats spéciaux.		Crédits supplémentaires		Totaux.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
30 juin 1868.....	7,647	29					7,647	29
1868-69.....	12,077	38	10,000	00			22,077	38
1869-70.....	29,593	38					29,593	38
1870-71.....	24,000	00					24,000	00
1871-72.....	24,000	00					24,000	00
1872-73.....	24,000	00	2,633	48			26,633	48
1873-74.....	22,000	00					22,000	00
1874-75.....	24,000	00					24,000	00
1875-76.....	30,500	00					30,500	00
1876-77.....	17,500	00					17,500	00
1877-78.....	22,361	13					22,361	13
1878-79.....	17,170	62					17,170	62
1879-80.....	20,000	00	9,100	00			29,100	00
1880-81.....	25,000	00					25,000	00
1881-82.....	41,960	00	14,000	00			55,960	00
1882-83.....	40,000	00					40,000	00
1883-84.....	40,000	00					40,000	00
1884-85.....	30,000	00					30,000	00
1885-86.....	30,000	00					30,000	00
1886-87.....	30,000	00			8,600	00	38,600	00
1887-88.....	52,844	93					52,844	93
1888-89.....	50,000	00					50,000	00
1889-90.....	45,000	00					45,000	00
1890-91.....	45,500	00			19,000	00	64,500	00
1891-92.....	36,256	41			80,000	00	116,256	41
1892-93.....	40,000	00					40,000	00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1914.

EXERCICES.	Crédits réguliers.		Mandats spéciaux.		Crédits supplémentaires		Totaux.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1893-94.....	26,000	00			12,000	00	38,000	00
1894-95.....	20,000	00	6,000	00			26,000	00
1895-96.....	25,000	00			15,000	00	40,000	00
1896-97.....	27,000	00	25,654	95	13,000	00	65,654	95
1897-98.....	40,000	00					40,000	00
1898-99.....	20,000	00	17,743	00			37,743	00
1899-1900.....	25,000	00	12,855	00			37,855	00
1900-01.....	35,000	00	13,000	00			48,000	00
1901-02.....	25,000	00					25,000	00
1902-03.....	55,000	00					55,000	00
1903-04.....	45,000	00					45,000	00
1904-05.....	40,000	00					40,000	00
1905-06.....	40,000	00	2,000	00			42,000	00
1906-07.....	40,000	00	15,000	00			55,000	00
1907-08.....	75,000	00	25,000	00			100,000	00
1908-09.....	75,000	00	25,000	00			100,000	00
1909-10.....	100,000	00					100,000	00
1910-11.....	80,000	00	5,000	00			85,000	00
1911-12.....	80,000	00	40,000	00			120,000	00
1912-13.....	100,000	00	10,000	00			110,000	00
1913-14.....	100,000	00	10,000	00	20,000	00	130,000	00

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 23

TABLEAU d'opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1914.

Arpenteurs	Localité et genre d'opérations	Coût	Sup. en acres du terrain divisé.
		\$ cts.	
Croteau, J. M.	Cantons Tourelle, Christie et Duchesnay,—renouvellement d'arpentage dans les.	3,722 61	
Bourgault, A.	Canton Garneau,—renouvellement d'arpentage dans les 7e et 8e rangs du.	760 93	
Martin, J. A.	Lever du plan d'une partie de la riv. l'Assomption et de ses tributaires.	2,024 78	
Lepage, S.	Canton Romieu,—renouvellement d'arpentage dans le.	2,449 98	
O'Sullivan, Pat.	Batiscan,—Inspection dans la seigneurie de.	321 38	
Fafard, J. F.	Cantons Demesloizes, Chazel et Clermont,—Lignes extérieures et centrales et lotissement dans.	14,009 85	20,252
Lamarre, Adj.	Canton Taché,—renouvellement d'arpentage et lotissement dans le.	1,909 21	14,471
do	Canton Otis,—établissement de la limite sud-est du.	820 70	
Simard, T.	Des Quinze et Expanse,—lever des lacs.	4,386 22	
Du Tremblay, Art.	Riv. aux Rats,—Lever de la.	9,966 00	
Stein & Fontaine.	Manouan & Vermillon,—lever des Rivières.	4,627 70	
Leclerc, Geo.	Canton Simard,—Lotissement d'une partie du.	684 27	3556
Tourigny, H. B.	Cantons Gaspé, Baie-Nord, Fox et Sydenham,—renouvellement d'arpentage dans les.	1,520 00	
Lemoine, C. E.	Nottaway et du lac Kamshigama,—lever de la rivière.	11,920 00	
Bélanger, Henri.	Rivière Croche,—lever de la.	3,052 00	
Stein & Fontaine.	Bloc "H" du canton Vallières,—division en lots du.	1,970 90	
Fafard, J. F.	Okikeska & Askikwaj,—lever des lacs.	1,423 65	
Simard, T.	La Reine, La Sarre, Privat & Amos,—division des villages.	3,831 21	
"	Canton Laverlochère,—lotissement de la partie non divisée du.	267 58	3426
	Total.	69,668 47	41,705

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1914.

APPENDICE No 24.

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES ET CENTRALE DU CANTON CHAZEL, COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 9 juillet 1913.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'arpentage des lignes extérieures et centrale du canton Chazel, comté de Témiscaming.

D'après le sol rencontré sur les lignes que j'ai tirées en ce canton, il est partout propre à la culture; le terrain est légèrement ondulé et d'une formation de terre glaiseuse très riche. Le bois en général est très petit et excessivement fort.

Je crois que malgré la richesse de son sol, ce canton ne sera pas très apprécié par le colon. Premièrement, à cause de la dimension trop petite des bois pour l'industrie de la pulpe, deuxièmement parce que ces épinettes et sapins qui portent leurs branches jusqu'au pied sont tellement forts qu'en certains endroits, surtout à la ligne centrale, il est impossible de marcher à travers le bois sans s'ouvrir un chemin. En ces conditions, il est facile de comprendre que le travail déjà si pénible du défricheur avancera lentement et qu'il ne trouvera pas en son défrichement un bois suffisamment payant pour se faire un salaire durant les années qu'il fait le plus ardu de l'ouvrage.

Je n'ai fait en ce canton aucune exploration spéciale, et le rapport que je donne n'est basé que sur le sol et le bois rencontré sur les lignes extérieures et centrale que j'ai tirées. Maintenant, il peut fort bien arriver que l'intérieur de ce canton soit mieux boisé et plus avantageux aux colons sur tous les rapports.

En tirant le front du rang I déjà tiré par Monsieur l'arpenteur L. P. de Courval, ou ses assistants, avec une course erronée, je regrette de dire que j'ai constaté que les poteaux placés à l'extrémité nord de la ligne centrale et de la limite Est du canton Royal-Roussillon, par Monsieur l'arpenteur Geo. P. Roy, ont été changés de place afin de faire voir que

l'erreur était dans le chaînage de M. Roy. Mais, j'ai constaté à tous les endroits, que les poteaux ont été enlevés de leur position primitive qui était bonne, et que les lignes de M. Roy (ligne centrale et limite Est du canton Royal-Roussillon) ont été prolongées par M. De Courval, ou ses assistants, jusqu'à la ligne erronée où on a placé les poteaux, donnant ainsi au front du rang X, Royal-Roussillon, une profondeur toute autre que celle qui était indiquée sur le plan officiel, et ceci sans en faire mention.

En certains endroits, comme l'indique le plan, il m'a été impossible de faire de buttes à cause de la saison trop pluvieuse. Tout de même en ces endroits, les poteaux sont de forte dimension et solidement enfoncés dans le sol.

Le gibier qui se rencontre en ce canton est l'original, le castor, la martre et le vison, ils ne sont pas en abondance.

J. F. FAFARD,
A. G.

APPENDICE No 25.

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DES CINQ (5) PREMIERS RANGS DU
CANTON CLERMONT, COMTÉ DE TÉMISCAMING, PAR J. F.
FAFARD, A. G.

QUEBEC, 9 juillet 1913,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'arpentage du canton Clermont, comté de Témiscaming, travail exécuté en vertu d'instructions de votre département en date du 3 juillet 1912.

Ce canton, traversé du Nord au Sud par le portage des neuf milles, est légèrement ondulé dans toute son étendue. A l'est de la ligne centrale se trouve un brûlé qui s'étend du nord au sud sur une longueur de cinq milles par un mille de largeur.

La limite nord de ce canton est traversée en deux endroits par la rivière Turgeon, qui a une largeur moyenne de $1\frac{1}{2}$ chaîne; cette rivière, qui déverse ses eaux dans la Baie d'Hudson, prend sa source dans le lac Otter et est aussi alimentée par plusieurs petites rivières dont l'une dans le canton Clermont qui vient s'y jeter après avoir traversé la ligne centrale.

Le canton est assez bien boisé, surtout sur le front du rang 1 qui traverse une partie riche en épinette et sapin de bonne dimension.

Dans ce canton comme dans tous les autres de L'Abitibi, les parties les mieux boisées sont celles traversées par les rivières et ruisseaux. Pour un mille de chaque côté de ces cours d'eaux, l'épinette et le sapin de bonne dimension se trouvent en bonne quantité.

Le sol au centre du canton est sablonneux, et un peu rocheux à la hauteur de ces terres.

La partie brûlée de ce canton est pauvre pour la culture, le sol est formé d'une terre jaune mélangée de petites roches, ou de sable très pauvre.

Environ soixante-dix pour cent des lots arpentés dans ce canton sont propres à la culture et recommandables. Il y aura dans la partie non arpentée, un plus fort pourcentage de lots propres à la culture, car il y a moins de savane et le sol semble être plus riche.

LA PÊCHE.

La carpe et le brochet se pêchent dans la rivière Turgeon et sont en assez grande quantité.

Sur le portage des neuf milles au front du Rang V, se trouve un petit lac appelé "Lac à la Truite" dans lequel la petite truite se trouve en assez grande quantité. Ce lac est remarquable par la limpidité de ses eaux toujours froides.

LA CHASSE.

L'original, le castor, la martre, le vison et le rat-musqué sont en assez grande quantité.

Le plus court chemin pour atteindre ce canton est de suivre la rivière La Barre jusqu'au portage des neuf milles qui traverse le canton du nord au sud à environ 4 lots à l'est de la ligne centrale.

J. F. FAFARD,
A. G.

APPENDICE No 26.

RAPPORT CONCERNANT LE LOTISSEMENT DES CINQ (5) PREMIERS RANGS
DU CANTON DESMELOIZES, COMTÉ DE TÉMISCAMING, PAR
M. J. F. FAFARD, A. G.

QUÉBEC, 9 juillet 1913.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'arpentage des cinq premiers rangs du canton Desmeloizes, comté de Témiscaming, travail exécuté en vertu d'instructions de votre Département en date du 23 avril 1912.

La partie subdivisée de ce canton, située à l'est de la ligne centrale, est formée d'un terrain plan et humide, excepté une lisière d'environ deux milles de largeur qui est drainée par la rivière Calamité, que j'ai suivie en canot jusqu'au rang VI et qui n'est navigable qu'à l'eau haute. La partie subdivisée de ce canton située à l'ouest de la ligne centrale est des plus favorable à la culture, le terrain est légèrement ondulé et traversé par des ruisseaux qui forment un système d'égoût naturel pour les parties basses et humides du canton.

Une chaîne de rochers établissent la hauteur des terres entre la rivière Okikodosik et la rivière Calamité.

La partie subdivisée de ce canton ainsi que la partie non subdivisée que j'ai explorée moi-même est bien boisée en épinette de 6" à 12" de diamètre. J'y ai aussi trouvé de magnifiques coteaux de cyprès qui pourraient être utilisés avec avantage pour les dormants de chemin de fer.

En somme, ce canton est propre à la culture, et je crois sincèrement que les colons de la rivière Okikodosik trouveront dans les cantons Desmeloizes et La Reine autant d'avantage que ceux qui sont établis aux alentours de la rivière Harricana.

Le sol dans ces deux cantons est de première qualité, sans compter le bois qui aidera le colon dans les premières années.

Je remarque aussi que les deux cantons de la province d'Ontario, voisins de Desmeloizes et La Reine, sont propres à la culture, et je crois que la future ville d'Okikodosik bénéficiera du revenu de ces quatre cantons.

La pêche et la chasse est la même que dans les autres cantons. L'original cependant s'y trouve en plus grande quantité durant la saison d'automne.

J. F. FAFARD,
A. G.

APPENDICE No 27.

RAPPORT CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU CANTON
TACHÉ, COMTÉ DE CHICOUTIMI, PAR M. ADJUTOR LAMARRE, A. G.

CHICOUTIMI, 28 décembre 1913.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur le réarpentage et le lotissement d'une partie du canton Taché, comté de Chicoutimi.

LIGNE EST DU CANTON TACHÉ.

La ligne Est du dit canton, que j'ai renouvelée depuis Grande Décharge ou Rivière Saguenay jusqu'à la ligne extérieure Nord du canton Taché, soit sur un parcours de neuf milles, offre un terrain à peu près inculte sur tout son parcours, pour à peu près un demi mille de chaque côté. Dans cette ligne, j'ai pu retrouver le poteau de départ à la Grande Décharge parfaitement bon et ensuite, j'ai trouvé quelques indices par des plaques sur les arbres en différents endroits mentionnés sur le présent carnet d'opérations.

LIGNES EXTÉRIEURES OUEST.

Cette ligne ayant été détruite par les feux occasionnés par les défrichements faits par les colons de l'endroit, j'ai été obligé, pour effectuer le chaînage, de la renouveler depuis le cordon entre les rangs IV et V, où il y a une borne de pierre qui se trouve au milieu du chemin public, à la croisée des chemins, où j'ai commencé le relevé et chaînage de cette ligne en allant vers le nord jusqu'à peu près à la ligne extérieure nord du canton Taché. Sur le parcours de cette ligne, j'ai remarqué que le rang VI au lieu d'avoir une profondeur de 80.80 chaînes n'en a que 53.60 chs; ceci est dû au fait que les cordons entre les rangs IV et V, et V et VI inclinent beaucoup trop vers le nord-ouest, alors, ceci donné, la partie ouest du rang VI étant concédée à des colons qui y demeurent et y ont fait des défrichements, se sont rendus à la profondeur de leur lot, en chaînant eux-mêmes leur profondeur, vu qu'il n'y avait pas de cordon entre les rangs VI et VII, et y ont fait des défrichés, surtout sur le lot No

46 sur lequel il y a à peu près 10 à 12 acres en superficie de labourés par MM. Théodore et Arthur Bouchard, se trouvant à perdre ce terrain par le passage du vrai cordon entre les rangs VI et VII.

Monsieur Louis Pilote a défriché sur les lots Nos 46, 45 et 44 du VII rang à peu près 50 acres, le rang VII, pour 5 ou 6 lots avoisinant la Grande Ligne, contient de très bonnes terres. Sur le rang VIII les MM. Dion occupent plusieurs lots qui sont propres à la culture, ils en occupent aussi sur le rang IX et une partie dans le canton Labrecque.

En somme, tous les terrains avoisinants cette Grande Ligne sont de bonne qualité.

LIGNE DE CENTRE ENTRE LES LOTS Nos 23 et 24.

J'ai renouvelé cette ligne depuis le cordon entre les rangs V et VI jusqu'à la ligne extérieure Nord de Taché. Sur le parcours des rangs VI et VII et d'une partie du rang VIII, le terrain est d'assez bonne qualité: terre jaune et en plusieurs endroits, terre argileuse. La partie nord du rang VIII et le rang IX est formée d'une grande savane. Dans la ligne de centre de ces deux rangs, j'ai trouvé plusieurs jalons plantés lors de l'arpentage de cette ligne par l'arpenteur G. B. Du Tremblay, ces jalons ont une longueur de 10 à 12 pieds et il n'en restait plus qu'un pied hors de terre, c'est-à-dire qu'il y a une grande épaisseur de mousse et de terre noire; j'en indique le contour approximatif sur le plan ci-joint, et les intersections dans chacune des lignes tracées par moi, sont mentionnées dans les notes d'arpentage pour cette partie du canton Taché.

Dans cette ligne de centre j'ai pu trouver les poteaux primitifs dans le cordon du rang VI et celui du rang IX.

LIGNE ENTRE LES RANGS VI ET VII

Cette ligne, depuis la ligne de centre en allant vers l'est sur une largeur de 7 lots, traverse un assez bon terrain, propre à la culture, le reste, à aller jusqu'à la ligne extérieure Est, étant une succession de rochers sur lesquels il n'y a que quelques petites parties de terrain qui seraient propres à la culture, mais je crois, qu'il ne serait pas absolument nécessaire d'ouvrir cette partie à la colonisation. De la ligne de centre à aller vers l'ouest le terrain est de bonne qualité, si ce n'est qu'une petite pointe de la grande savane qui avance un peu sur le rang

VI. Ce rang VII est le seul rang qui peut être utile pour la colonisation.

LIGNE ENTRE LES RANGS VII ET VIII.

Dans la partie est de ce rang il y a 6 à 7 lots qui pourraient être bons à la culture, mais comme ils se trouvent cernés d'un côté par la grande savane et de l'autre par des rochers, ils sont très peu praticables.

Le côté ouest de la ligne de centre a à peu près 5 à 6 lots en bonne terre, le long de la ligne de centre et la balance le long de la ligne extérieure ouest de ce canton.

LIGNE ENTRE LES RANGS VIII ET IX.

Dans la partie est de la ligne de centre, en laissant les lots compris dans la savane, il reste une bonne partie de terrain propre à la culture, un terrain assez inégal; la partie qui borde le lac Chabot est très montagneuse.

Dans la partie ouest il n'y a de bon que les quelques lots qui avoisinent la ligne extérieure ouest occupés par les MM. Dion, formés d'un terrain sec en grande partie brûlé.

Le bois de cette partie du canton Taché est très pauvre, la plus grande partie ayant été enlevée; les crans sont absolument dénudés de bois et dans la grande savane il ne pousse que quelques petites épinettes noires.

Il n'y a aucune chasse dans ce terrain, les lacs rencontrés renferment du brochet.

ADJUTOR LAMARRE,
A. G.

APPENDICE No 28.

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON ROMIEU,
COMTÉ DE MATANE, PAR M. C. SAM. LEPAGE, A. G.

SANDY-BAY, 1er février 1911.

Monsieur le Ministre,

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le terrain que j'ai arpenté comprend les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangs. J'ai renouvelé la ligne de front de ces rangs, la ligne centrale et les lignes latérales (extérieures) Nord-Est et Sud-Ouest. C'est le renouvellement de l'arpentage primitif fait par M. l'arpenteur Frédéric Bélanger, et le plan qui accompagne mon carnet d'opérations indique les lignes extérieures, la ligne centrale et les lignes de rangs telles qu'elles ont été établies sur les lieux, avec leurs déviations, leurs croches et joints, lors de l'arpentage primitif de ce canton, ainsi que le prescrit la loi qui régit les arpentages dans la Province de Québec.

Le premier rang de ce canton est tout établi, et il y a ici et là des établissements prospères; on y voit d'assez belles résidences et le défrichement des lots est fort avancé. La terre est de toute bonne qualité et produit de splendides récoltes. Malheureusement le terrain est montueux, accidenté, couvert de vallons et de collines, de rochers abruptes et de ravins profonds, et par conséquent d'une culture difficile et pénible. Il y a, à la baie des Capucins, petit port accessible aux petits vaisseaux seulement, une scierie considérable exploitée par Monsieur James Richardson & Cie, qui manufacture quantité de madriers, planches, bois de fuseaux et autres, ce qui donne aux gens de l'endroit l'avantage de gagner de bons salaires, l'hiver aux chantiers de la coupe du bois, et l'été sur les moulins et aux chargements de ces bois sur les steamers qui les exportent en Europe.

La pêche de la morue, du flétan, du hareng et de la sardine y est généralement abondante et lucrative, ce qui est une autre source de revenus fort appréciables pour les habitants.

Le deuxième rang est aussi beaucoup accidenté, montueux, gratifié ici et là de montagnes, collines, ravins plus ou moins profonds, tout comme le premier rang, mais d'une apparence un peu moins prononcée. Une partie notable de ce rang, la partie nord surtout, est absolument impropre à la culture; le bois y est d'une valeur minime, y ayant été détruit par les feux occasionnés par l'œuvre du défrichement, il y a de grandes étendues de terrain couvert de taillis, de bois desséchés; et là où le bois n'a pas été détruit par le feu, il a été enlevé par l'exploitation. Le sol est de peu de valeur agricole.

Le troisième rang est quelque peu moins accidenté, les montagnes, les collines, les côtes sont moins élevées et moins abruptes, le sol est en général de bonne qualité, de la terre jaune mêlé d'un peu d'argile, il y a là des roches en quantité qui nuiront à l'exploitation agricole. Le bois un peu plus appréciable n'est cependant pas ce qu'on peut appeler du beau bois d'exploitation; le gros bois est rare et les taillis dominant.

Les quatrième et cinquième rangs sont de qualité supérieure à celle des premier, deuxième et troisième rangs, tant au point de vue agricole que sous celui de la valeur du bois. Il y a là aussi des côtes, des montagnes et des ravins profonds. Le sol est de terre jaune mêlé d'argile et produira tous les grains, légumes, et fourrages avec avantage.

ROUTES ET CHEMINS

Il y a plusieurs chemins qui donnent un accès facile à tous les rangs de ce canton, j'entends les rangs que j'ai renouvelés.

Il y a celui des Grands Fonds, qui, partant du quatrième rang du Cap-Chat, se dirige vers le Sud-Ouest, sert de chemin de front aux colons occupant les quinze premiers lots, puis de là, suit le long de la rivière Cap-Chat jusqu'au septième rang; il est praticable en tout temps de l'année avec toute espèce de voitures, l'espace d'environ deux milles et demi à trois milles.

Il y a aussi un chemin qui permet de communiquer entre le deuxième rang du Cap-Chat et la ligne centrale du quatrième rang de Romieu, traversant les lots 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dont quelques uns étaient autrefois occupés; on y voit encore des vestiges de défrichement et les ruines d'anciennes résidences de colons qui, il y a déjà bien des années, attirés par l'appât de beaux salaires, ont pris le chemin des Etats-Unis

pour y aller travailler dans les usines, et qui y sont restés. Dans la partie Ouest il y a la route des Grands Capucins qui se rend jusqu'au quatrième rang de Romieu, et aussi le chemin connu sous le nom de chemin d'Arthur Roy, à proximité de la rivière des Capucins et qui se prolonge dans une direction Sud-Ouest jusqu'au huitième rang de Dalibaire, et qui a été construit en grande partie par la compagnie James Richardson Limitée, pour l'exploitation de ses chantiers forestiers. Il y a encore plusieurs autres chemins de moindre importance qui sont tous indiqués sur mon plan.

Tous ces chemins pourraient servir très avantageusement les besoins de la colonisation, si une bonne fois, les colons se décidaient à aller s'établir sur les rangs supérieurs de ce canton, et il serait très désirable qu'il en fût ainsi, car c'est sur les cinquième, sixième et septième rangs de Romieu et de Dalibaire que sont les terres vraiment propres à la colonisation.

CHASSE ET PÊCHE

J'ai eu souvent l'occasion de rencontrer des orignaux et des ours dans les deuxième, troisième et quatrième rangs, de la perdrix en quantité et du lièvre partout. Je n'ai pas vu de caribou, ni de chevreuil.

Dans les rivières de Petits et Grands Capucins, j'y ai pêché de la petite truite et pas autre chose.

C. SAM. LEPAGE,
A. G.

APPENDICE No 29.

RAPPORT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'ARRIÈRE-LIGNE DU RANG
3 DU CANTON LAVERLOCHÈRE, PAR T. SIMARD, A. G.

VILLE-MARIE, 8 mars 1914.

Monsieur le Ministre,

En date du 24 janvier dernier ayant reçu instruction de votre département d'avoir à tracer le plus tôt possible l'arrière-ligne du rang III du canton Laverlochère, comprise entre la ligne centrale et le canton Fabre, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Tel qu'il appert par les notes ci-jointes, cette ligne traverse un terrain presque entièrement inculte. Le feu qui, il y a une douzaine d'années, a fait ravage dans cette partie de la région, à part quelque bouquets de bois vert, n'a guère laissé que des rochers complètement dénudés. Ces rochers sont coupés par de profonds ravins.

Comme les notes le montrent, j'ai fait une observation sur le soleil à mon point de départ et d'arrivée. J'ai prolongé cette ligne à l'instrument.—La dernière observation faite pour vérification de mon ouvrage m'a aussi permis de constater que la ligne entre les cantons Fabre et Laverlochère avait été tracée suivant la bonne direction. Cette dernière ligne a été bien ouverte, c'est-à-dire que le tout paraît avoir été fait avec soin.

T. SIMARD,
A. G.

APPENDICE No 30.

RAPPORT CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ARPENTAGE DES RANGS 5 et 6
DE LA SEIGNEURIE DE BATISCAN, PAR PAT. O'SULLIVAN, A. G.

QUEBEC 30 avril 1914.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre département en date du 28 octobre, 1913 (L. 3484-11) pour faire une vérification d'arpentage du travail fait par Monsieur P. P. V. Tremblay, arpenteur-géomètre, dans la Seigneurie de Batiscan, comté de Champlain,

J'ai l'honneur de faire mon rapport comme suit:

Le pays en général est très montagneux et plutôt rocheux. Le long de la ligne séparative des 5e et 6e rangs il y a du merisier, du bouleau, de l'érable, du hêtre et de l'épinette en assez grande quantité. Dans la partie de la ligne extérieure du rang 6, entre la borne située à 9 lieues du fleuve et le lac Gabriel, on trouve généralement du bois franc. La ligne entre le rang 3 sud-est et le 6e rang traverse plutôt une étendue en brûlé, sauf dans la partie sud-ouest où l'on y trouve du bois vert pour une courte distance; sur la partie de la dite ligne (R. III S. E.) et le 5e rang on trouve du très beau bois mêlé.

Les bords des lacs, en général, sont bien boisés sauf les parties nord-ouest et sud-ouest du lac des Iles qui ont été ravagées par le feu, il y a quelques années.

PAT. O'SULLIVAN,
A. G.

APPENDICE No 31.

RAPPORT CONCERNANT LE RENOUELEMENT DES FRONTS DES RANGS
2 ET 3 DU CANTON DUCHESNAY, COMTÉ DE GASPÉ, PAR M. J.
MAURICE CROTEAU, A. G.

QUÉBEC, 6 octobre 1913.

Monsieur le Ministre,

Cette partie du canton Duchesnay est tout à fait impropre à la culture, sauf une dizaine de lots dans le second rang et cinq peut-être six dans le troisième rang à l'ouest de la rivière Claude; ces lots sont occupés et cultivés.

Ce canton est traversé par la branche Ouest de la rivière Marsouis et tributaires, le ruisseau à Rebour et branches, et la rivière Claude. Ces rivières et ruisseaux coulent dans de profonds ravins dont les côtés s'élèvent à plusieurs cents pieds de hauteur; ce sont des montagnes incultes et à l'endroit où ces cours d'eau se rencontrent ce sont de véritables précipices.

Les essences forestières sont l'épinette, le sapin, le bouleau, l'érable et quelques merisiers, l'essence dominante est l'épinette.

J. MAURICE CROTEAU,
A. G.

 APPENDICE No 32

RAPPORT CONCERNANT LE RENOUELEMENT D'ARPENTAGE DES RANGS
7 ET 8 DU CANTON GARNEAU, COMTÉ DE L'ISLET, PAR
M. A. BOURGAULT, A. G.

ST-JEAN-PORT-JOLI, 7 octobre 1911.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur le renouvellement de l'arpentage des rangs 7 et 8 dans le canton Garneau, comté de l'Islet, fait suivant vos instructions en date du 21 novembre 1910.

J'ai ensuite continué mon travail sur le fronteau entre les 7e et 8e rang en donnant une largeur moyenne de 13.09, ce qui concorde exactement avec les marques primitives.

.....

Depuis la ligne centrale jusqu'à la rivière "Cold Brook", le terrain est uni et bas, en partie boisé de beau cèdre et d'épinette éparses; à l'approche de la rivière, le feu a beaucoup ravagé la forêt. Le terrain sur ce parcours comme terre cultivable est secondaire.

Depuis la rivière "Cold Brook", c'est-à-dire depuis le No 31 jusqu'au lot 37e, le terrain est très accidenté, ce qui le rend impropre à la culture, couvert pour les 90% d'une nouvelle pousse de sapin et épinette.

Ce qui reste de ce rang est plus accessible et la terre est plus assimilable à la culture, mais les grands feux de forêts ont aussi fait de grands ravages et dévasté cette partie qui était couverte d'une belle forêt de cèdres et épinettes.

Considérant les dégâts faits par les feux de forêts, je constate que la hache ne fait pas de dommages, comparée au feu.

La ligne du 7e rang traverse une plus belle contrée. Depuis le No 1 jusqu'à la rivière "Cold Brook", le terrain est uni et bien boisé de cèdre, épinette et sapin.

Cette partie ci-haut mentionnée est plus propre à la colonisation que le VIII^e rang.

La rivière "Cold Brook" est très propre au flottage des billots; sa course est Sud-Est, et est un tributaire important de la Rivière Noire.

Elle est aussi poissonneuse.

A. BOURGAULT,
A. G.

APPENDICE No 33

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DES RANGS 2 ET 3 OUEST DU CANTON FOX, PAR H. B. TOURIGNY, A. G.

LAURIEVILLE, 11 novembre 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport touchant le réarpentage du rang II Ouest du canton Fox et la subdivision du rang III Ouest du même canton. Ce travail a été exécuté en vertu d'instructions de votre Département en date du 14 juillet 1911.

Une très grande partie du territoire que j'ai arpenté est propre à la culture, mais l'accès en est tellement difficile qu'il enlève tout espoir de colonisation, sauf, peut-être, aux quelques endroits où ces lignes de rangs sont traversées par la Petite Rivière au Renard et ses tributaires.

La région est sillonnée de montagnes très hautes et de pente très raide. Le moindre petit ruisseau offre des gorges très profondes, ce qui sera toujours un obstacle à la colonisation, malgré la bonne qualité du sol.

Le bois est généralement beau et en assez grande quantité, surtout l'épinette et le sapin. On y rencontre aussi beaucoup de merisier et un peu de cèdre. L'exploitation de ce bois n'a jamais été faite sur une grande échelle, pour la bonne raison que l'accès en est trop difficile.

Ce territoire renferme une foule de petits lacs dont la superficie varie de dix à vingt acres. L'on trouve la truite saumonée dans la plupart de ces lacs.

H. B. TOURIGNY,
A. G.

APPENDICE No 34.

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU CANTON SENNETERRE, COMTÉS
DE TEMISCAMING ET PONTIAC, PAR M. ARTHUR LEPAGE, A. G.

SANDY-BAIE 30 mai 1913.

Monsieur le Ministre,

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN.

Le terrain du canton Senneterre est plan sur presque toute son étendue, et du sommet des quelques deux ou trois petites montagnes isolées qui s'y trouvent: la "Bell Mountain" et la "Nipple Hill," le regard se perd sur cette vaste étendue de terrain plan qui s'étend dans toutes les directions. La hauteur de la montagne Bell est d'environ 120 pieds là où on la traverse avec la ligne de front du rang six, et elle est assez escarpée à l'ouest sur le lot No 35, mais à l'est, sa pente est douce et elle est boisée de gros bois mêlé.

La montagne "Nipple Hill" paraît tout aussi élevée que la "Bell". La ligne de front du rang huit la traverse dans le flanc nord, et elle est boisée de sapin, d'épinette et de cyprès de petit diamètre.

La ligne centrale est longée sur une partie des rangs trois et quatre, sur le lot No 31, par un rocher élevé, et sur les lots 46 et 47 des rangs 5 et 6 on voit un coteau de cyprès très élevé.

Le canton Senneterre possède plusieurs cours d'eau remarquables dont quelques-uns sont navigables. Ainsi, il y a la belle rivière Bell qui traverse le canton du sud-ouest au nord-est, et qui plus loin au nord prend le nom de Nottaway et va porter ses eaux dans la baie James.

Dans le premier rang, elle forme une partie du lac Obaska qui a près d'un mille de largeur dans ce canton. Dans les rangs 2, 3, 4, 5, 6, et 7, elle a jusqu'à 10 à 12 chaînes de largeur, et elle a même de 25 à 35 chaînes dans les rangs 8, 9 et 10. Il y a quelques petits rapides dans les rangs 2, 3 et 4 et deux petites chutes d'environ cinq à six pieds, l'une au commencement du rang trois et l'autre vers le milieu du rang cinq sur la rivière Bell. A cinq milles au nord du pont du chemin de fer Transcon-

tinental, elle forme le beau grand lac Shabogama qui a près de trente milles de longueur, sur lequel on peut avantageusement se procurer le plaisir du yacht et du canotage. Ce lac s'étend au sud en forme de baie dans les rangs dix et neuf, baie qui a de 20 à 50 chs. de largeur et est peu profonde.

Je note aussi le ruisseau "Aux Trembles" qui traverse la partie nord-ouest du canton et qui se jette dans la rivière Bell à un mille au sud du pont du chemin de fer Transcontinental, lequel pont traverse la rivière Bell au milieu du village Nottaway.

Le ruisseau "Aux Trembles" est assez profond, sans rapide et on peut en suivre le cours en canot ou en petit yacht sur une distance de cinq à six milles.

La partie Est du canton est aussi traversée dans toute sa hauteur du sud au nord par le gros ruisseau Adelpus qui se décharge dans le lac Shabogama. J'ai descendu ce ruisseau en canot dans les basses eaux, avec un peu de difficultés c'est vrai, mais dans toute sa longueur; il est également vrai qu'il m'a fallu le débarrasser en certains endroits et faire quelques portages pour éviter trois ou quatre petits rapides, tous dans le quatrième rang. Ce ruisseau et ses deux branches de l'Est que j'indique sur mon plan seront d'un grand appoint pour faire le drainage de la partie sud-est du canton, où il y a des savanes et des marécages de grande étendue. Il y a aussi de grandes savanes et de grands marécages dans la partie Sud-Ouest, mais en nombre moindre et de plus petite étendue.

Ce canton offre une assez grande quantité de terrain propre à l'agriculture; on peut noter spécialement une bonne lisière tout le long et de chaque côté de la rivière Bell, une autre bonne lisière le long des ruisseaux "Aux Trembles" et Adelpus, et une excellente partie aussi le long de la rivière Mégiskan qui effleure la partie Nord-Est de ce canton. Il y a aussi un peu partout à l'intérieur, en dehors des savanes et des marécages, de notables étendues de terrain propre à la culture.

Si on considère le fait que les ingénieurs du chemin de fer Transcontinental ont baissé de dix pieds et presque vidé au moyen de drains, un petit lac qui était sur leur passage, dans le rang cinq de ce canton, on est bien justifiable de croire que ces savanes et ces marécages pourront pratiquement être drainés et utilisés pour des fins de culture, car j'ai noté que le sol y est généralement de terre grise mêlée d'une bonne partie d'argile en dessous d'une couche de terre noire.

Le sol est tantôt formé de terre jaune, tantôt de terre noire et en général le sol est composé d'une bonne couche d'argile recouverte d'une légère couche de terre jaune.

BOIS.

Les bois dominants sont l'épinette noire, le sapin, le cyprès, le bouleau, le tremble et en beaucoup d'endroits on y voit des saules et des aulnes. La plus grande partie du canton est boisée d'épinette noire et de sapin de trois à huit pouces de diamètre. En plusieurs endroits l'épinette est touffue et n'a que deux à cinq pouces de diamètre. J'ai remarqué, en quantité, de l'épinette grise, du cyprès, du bouleau et du tremble de trois à dix huit pouces de diamètre, surtout sur les rives de la rivière Bell, de la rivière Mégiskan et du lac Shabogama.

CHASSE ET PÊCHE

On prend le brochet, le doré et la carpe qui sont en assez grande abondance dans la rivière Bell; on m'a dit qu'il y a aussi de l'esturgeon mais je n'en ai pas vu.

L'orignal et l'ours sont plutôt rares si j'en juge par le peu de traces que j'en ai vues, la perdrix et le lièvre abondent. J'ai souvent vu des visons et des pistes de loutres et de loups-cerviers.

MOYENS D'ACCÈS.

Le canton Senneterre est avantageusement situé, étant traversé du nord-ouest au sud-est par le chemin de fer Transcontinental. De plus on projette de construire le long de la rivière Bell, le chemin de fer de la baie James avec raccordement avec celui du Transcontinental, à la gare actuellement en construction dans le village Nottaway qui est délimité, comme je le dis plus haut, dans le centre du canton. Déjà des ingénieurs sont occupés à faire le tracé du chemin de la Baie James.

Actuellement on se rend dans le canton Senneterre via Cochrane, dans la province d'Ontario, par le Transcontinental, mais dès l'automne prochain ce chemin sera en opération directement avec Québec, et alors le trajet entre cette ville et Nottaway sera facile, beaucoup plus court et partant, beaucoup moins dispendieux.

Le transcontinental n'était pas encore en opération entre Cochrane et le canton Senneterre, que déjà, plusieurs colons, des industriels et des prospecteurs arrivaient à la rivière Bell pour examiner les lieux et choisir des lots; on me dit qu'il y a actuellement à Nottaway plusieurs bâtisses dont quelques magasins, un hôtel et un moulin pour manufacturer la planche, des madriers etc., qui serait en opération depuis tout dernièrement.

ARTHUR LEPAGE,
A. G.

APPENDICE No 35

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION D'UNE PARTIE DU CANTON SIMARD,
COMTÉ DE CHICOUTIMI, PAR M. A. E. DE LA CHEVROTIÈRE
A. G. ET GEORGE LECLERC, A. G.

QUEBEC, 10 juin 1913.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le plan, ainsi que mes notes d'arpentage et mon rapport du renouvellement de certaines lignes et du tracé de nouvelles, dans le canton Simard, comté de Chicoutimi, d'après les instructions adressées à Georges Leclerc, A. G. en date du 26 septembre 1912.

L'étendue de terrain qu'embrasse l'ouvrage que j'ai fait comprend environ un mille de l'extrémité ouest de chacun des rangs primitifs VI, VII, VIII et IX de ce canton.

Dans cette étendue, j'ai trouvé un terrain assez propre à la culture, quoique que le sol y soit en général sablonneux. La meilleure partie se trouve dans le rang IX, où quelques cultivateurs y ont déjà semé du grain, mais sur bien peu d'étendue.

La terre est facile à faire parce que les feux qu'il y a eu il y a quelques années, ont presque tout détruit le bois qu'il y avait.

La partie Ouest de ce nouveau rang, c'est-à-dire celle qui touche à la ligne séparative des cantons Simard et Bourget est bien unie, tandis que la partie qui touche à l'arrière-ligne de ces nouveaux lots est plus sillonnée de ravins qui sont parfois trop profonds; la terre y est bonne, mais on la cultivera avec beaucoup plus de difficultés.

Dans cette partie arpentée, il n'y a presque pas, pour ne pas dire du tout, de bois de constructions, ni même de bois à pulpe, le feu ayant tout ravagé.

Les habitants de St-Ambroise, qui ont leur terre touchant à la grande ligne, vont chercher leur bois à plusieurs milles, et cela dans de mauvaises conditions.

A. E. DE LA CHEVROTIÈRE,
A. G.

APPENDICE No 36

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE DES RANGS 2 ET 3 DE SYDENHAM,
PAR H. B. TOURIGNY, A. G.

LAURIEVILLE, 31 novembre 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport touchant le réarpentage du rang II de Sydenham et la subdivision du rang III du même canton. Ce travail a été exécuté en vertu d'instructions de votre Département en date du 14 juillet 1911.

Une très grande partie du territoire que j'ai arpenté est propre à la culture, mais l'accès en est tellement difficile qu'il enlève tout espoir de colonisation sauf, peut-être, aux quelques endroits où ces lignes de rangs sont traversées par la petite rivière Anse-à-Malo.

La région est sillonnée de montagnes très hautes et de pentes très raides, et le moindre petit ruisseau offre des gorges très profondes; ce qui sera toujours un obstacle à la colonisation, malgré la bonne qualité du sol.

Le bois est généralement beau, et en assez grande quantité, surtout l'épinette et le sapin. On y rencontre aussi beaucoup de merisier, et un peu de cèdre. L'exploitation de ce bois n'a jamais été faite sur une grande échelle pour la bonne raison que l'accès en est trop difficile.

Les incendies de forêts ont causé quelque tort dans les environs de la ligne du Grand Etang.

Ce territoire est couvert d'une foule de petits lacs dont la superficie varie de dix à vingt acres? Ces lacs sont remplis de truites saumonées.

H. B. TOURIGNY,
A. G.

APPENDICE No 37.

RAPPORT CONCERNANT LA DIVISION DU BLOC DU CANTON VALLIERES,
COMTÉ DE CHAMPLAIN, PAR M. L. STEIN, A. G.

QUEBEC, 31 juillet 1913.

Monsieur le Ministre,

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN.

Terrain généralement plan, mais à un demi mille du chemin de fer il y a un monticule dont la partie supérieure est plane jusqu'à la limite des lots, c'est-à-dire jusqu'à la rivière au Lait.

Sur le lot No 1, dont la superficie est moindre, la montagne donne plus de perte parce qu'elle est dans la direction de la ligne sur une distance d'environ deux milles pieds et ensuite elle prend une direction nord jusqu'au lot No 5.

Sur les numéros 5 et 6 il y a deux montagnes ou rochers qui font perdre beaucoup de terrain, mais en revanche, le sol en arrière de ces montagnes étant une terre argileuse est d'une qualité supérieure.

Le lot No 1 n'a presque pas de terrain propre à la culture excepté une partie près du chemin de fer qui est composée de terre jaune et d'un peu de sable.

Le sol de la partie supérieure du monticule est généralement sablonneux même que celui des numéros 2 jusqu'à 5.

Le sol des lots numérotés 6 jusqu'à 13 est sablonneux dans toute leur étendue.

Ces lots sont bornés à l'est par le St-Maurice, à l'ouest par la rivière au Lait et le No 1, au sud par la rivière au Lait. Les cours d'eau sont assez rares, cependant il y a un petit lac sur le lot No 6 ou 7, mais je ne l'ai pas vu moi-même.

BOIS

Une savane de quelques arpents est boisée, (bois vert); le feu a tout détruit et même cette année il a détruit une partie du bois sec.

CHASSE

Beaucoup d'originaux et quelques chevreuils mais on me dit qu'en hiver il n'y a pas chasse vu la rareté du bois vert.

PÊCHE

Truites dans la rivière au Lait et dans quelques lacs que nous traversons avec la ligne N. O. Vallières.

MOYEN D'ACCÈS.

Le canton Vallières est situé à 6 milles de la Tuque et le chemin de fer Transcontinental National traverse ces lots.

L. STEIN, A. G.

APPENDICE No 38.

RAPPORT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA LIMITE SUD-EST DU
CANTON OTIS, PAR M. ADJUTOR LAMARRE, A. G.

CHICOUTIMI, 15 juillet 1913.

Monsieur le Ministre,

Cette ligne passe sur une suite de montagnes, de rochers très hauts et à peu près inaccessibles, surtout en hiver.

Depuis le point de départ jusqu'au chemin de l'Anse St-Jean, la ligne passe dans le bois vert qui est de bonne qualité, mais du chemin à aller jusqu'à la rivière Saguenay il n'y a presque rien que des brûlés, repoussés en petits trembles, cyprès et épinettes.

J'ai fait le relevé de la rive Sud de la rivière Saguenay, depuis la limite S.-E. de ce canton jusqu'à la limite N. O., et tout le long de cette rivière, il n'y a que des rochers, à l'exception de quelques petites anses où il y a de la terre et des défrichés de faits.

J'ai aussi pris des azimuts sur mon parcours pour établir la position exacte de différents points importants de la rive nord de la rivière Saguenay.

Tout ce terrain, de chaque côté de la limite S. E. de ce canton, est recouvert de beaux lacs où la truite abonde. Il y a en même temps beaucoup de chasse : l'on rencontre le caribou, l'original, le loup-cervier, le renard et quelques chevreuils.

Le bois est l'épinette, le sapin, le bouleau, le merisier et le cèdre.

ADJUTOR LAMARRE, A. G.

APPENDICE No 39.

RAPPORT CONCERNANT LA RELEVÉ DE LA RIVIÈRE CROCHE, TRIBUTAIRE
DU SAINT-AURICE, PAR M. HENRI BÉLANGER, A. G.

QUÉBEC, 4 juillet 1913.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre Département, en date du 5 novembre 1912, concernant le relevé de la rivière Croche et de ses embranchements, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant :

La rivière Croche, tributaire de la rivière Saint-Maurice, dans le comté de Champlain, a une longueur d'environ cent milles, et elle est alimentée par plusieurs petits tributaires sur lesquels on trouve, à de petites distances, des lacs plus ou moins grands et poissonneux; elle est peu profonde en général, parce qu'elle coule rapidement sur presque tout son parcours; elle possède plusieurs chutes et cascades.

Les terrains arrosés par cette rivière et ses lacs sont montagneux. Il y a des montagnes de deux à trois cents pieds de hauteur; cependant, il y a plusieurs endroits qui sont vallonneux et onduleux, et le sol, terre argileuse ou sablonneuse, est propre à la culture, surtout dans le canton Langelier où il y a plusieurs familles de colons établies.

Ce qui constitue la principale richesse de ces terrains qui se trouvent traversés par cette rivière, ce sont les bois de commerce, surtout le bois de pulpe, épinette noire et sapin, qui s'y trouvent en grande quantité. Plusieurs compagnies possèdent des limites sur ces terrains, entre autres: la Laurentide Paper Co., la Belgo Canadian Pulp & Paper Co. Ltd, M. J. H. Dansereau.

Il y a deux écluses construites par les dites compagnies pour le flottage des billots, dans cette rivière.

Les animaux sauvages qui habitent ces endroits sont le caribou qui y abondent ainsi que l'original; il y a aussi le vison, la loutre, le renard, le loup-cervier. Plusieurs sauvages de la Pointe Bleue de Roberval traversent la hauteur des terres pour venir chasser sur cette rivière.

HENRI BELANGER,
A. G.

APPENDICE No 40.

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DU LAC KAMSHIGAMA, TRIBUTAIRE DE
LA RIVIERE BELL, PAR M. C. E. LEMOINE, A. G.

Monsieur le Ministre,

LAC KAMSHIGAMA.

Le lac Kamshigama est situé à quatre milles et demi à l'est de la rivière Bell, et à quarante milles au nord du village Nottaway, sa direction générale est nord-ouest sud-est. Il est formé de deux grandes baies, dont l'une contient deux grandes îles ; une d'elles est très bien boisée de sapin, d'épinette, de bouleau et de tremble, l'autre a été brûlée il y a à peu près dix ans et est maintenant recouverte d'une seconde pousse de tremble et de bouleau.

L'aspect général du pays est plat et humide, sauf du côté nord-est où il y a cinq petites montagnes qui paraissent bien boisées de sapin et d'épinette.

Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de six cent soixante-dix pieds. Il a une profondeur moyenne de dix pieds.

Les rives sont peu élevées, ce qui indique que la crue du printemps n'est pas considérable.

Deux rivières déchargent ce lac; la principale étant la rivière Kamshigama qui se jette dans la rivière Bell, à une distance d'à peu près un mille de "Kiask Falls". La seconde est de peu d'importance et semble ne recevoir que le trop plein d'eau de la crue du printemps. Dans la saison d'été elle est à sec.

L'eau du lac est potable. Le poisson y abonde et y est de bonne qualité, contrairement à celui de certains lacs du nord qui est immangeable dans les chaleurs d'été.

Le printemps est à peu près une quinzaine de jours en retard sur celui de Québec, mais l'automne commence en même temps qu'ici.

La température a un maximum de 76.00 et un minimum de 0.40. Il y a deux pieds de neige en moyenne.

Le gibier que j'y ai remarqué est la perdrix, l'aigle américain, le pêcheur, l'outarde, l'oie sauvage; le renard, l'ours noir, et l'orignal, pour le gros gibier.

La superficie du terrain qu'égouttent les petites rivières déversant dans le lac est de vingt-cinq milles carrés.

C. E. LEMOINE, A. G.

APPENDICE No 41.

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DES LACS MATAGAMI ET SOSKUMIKA
(PARTIES DE LA RIVIERE NOTTAWAY) PAR C. E. LEMOINE, A. G.

QUEBEC, 19 mars, 1914

Monsieur le Ministre,

Le lac Matagami déverse ses eaux, vers son milieu, par la rivière Nottaway, d'où elles vont se jeter directement dans la baie Rupert.

Tel que placé, le lac Matagami reçoit les eaux des autres grands lacs et rivières, situés au sud et à l'est, jusqu'à la hauteur des terres. Le lac a une position est et ouest, ayant 25 milles de longueur sur une largeur moyenne de 2 milles.

La partie est du lac est formée de deux petites baies de deux à trois milles de profondeur, dans une desquelles est l'embouchure de la rivière Olga dont la largeur est de 19 chaînes. La partie Nord-Ouest est formée d'une grande baie ayant une direction Nord-Sud sur une profondeur de 10 milles par une largeur de 8 milles. Elle contient plusieurs îles considérables dont les quatre principales ont été relevées, les autres, d'une moindre importance, soigneusement localisées. Trois grandes rivières et plusieurs autres petites y déversent leurs eaux; la principale étant la rivière Allard.

La profondeur moyenne du lac est de 10 brasses. Les rives sont élevées à une hauteur de 5 à 10 pieds, environ, du niveau du lac. La différence entre les plus basses eaux et la crue du printemps est de 10 à 12 pieds. Le terrain des rives nord et nord-ouest est très bien boisé de sapin, d'épinette, de bouleau et de tremble. Sur celui de la rive est se trouve un grand brûlé de plusieurs milles carrés et recouvert d'une seconde pousse de tremble.

Une chaîne de montagnes borne la rive sud. La principale et la plus élevée est le Mont-Laurier dont la hauteur est de 670 pieds.

Le sol propre à la culture et d'une excellente qualité est composé en général de glaise brune et grise. A différents endroits l'on rencontre la formation huronienne.

La rive nord est mieux boisée et mieux conservée, cependant, l'on y rencontre quelques petits brulés de peu d'importance. Le sol est de même qualité que celui de la rive sud, de plus il est recouvert d'une couche de terre végétale de 3 à 4 pieds. L'aspect du pays est plat, quoiqu'il y ait de petites élévations.

NOTTAWAY OU BRAS DU NORD.

La largeur de la Nottaway, près du lac, est de 24 chaînes, la rivière s'élargit graduellement et forme un lac de deux milles de largeur et de onze milles de longueur. Elle tourne vers l'ouest, et, sur un parcours de trois milles, suit une direction sud-ouest, puis reprend son cours vers le nord sur une distance de 9 milles; elle va ensuite se jeter dans le lac Soskumika. Sa largeur varie de un à deux milles.

Le côté est de la rivière a été brûlé, il y a une quinzaine d'années, il est recouvert d'une seconde pousse de sapin, d'épinette, de bouleau et de tremble. Le sol est plat et excellent pour la culture; plusieurs petites rivières la sillonnent.

La rive ouest est bien boisée de sapin, d'épinette, de bouleau et de tremble. Sauf quelques petites éminences, le terrain est généralement plat en autant que j'ai pu le juger de la rive, n'étant pas entré dans l'intérieur des terres, vu l'absence de toute rivière à relever.

LAC SOSKUMIKA.

En laissant la rivière Nottaway, l'on entre dans le lac Soskumika, grande et belle nappe d'eau, dont la première partie se dirige du sud au nord, sur une distance de douze milles; de là, le lac s'élargit vers le nord-est et le nord-ouest, formant une grande baie de dix milles de tour. Il tourne ensuite vers l'ouest sur un parcours de sept milles, puis s'élargit de nouveau pour former une autre grande baie à sa partie ouest, au nord de laquelle la rivière Nottaway reprend son cours vers le nord. Cette baie a quinze milles de tour.

L'aspect général du pays est plat, peu élevé, humide et bien boisé de sapin, d'épinette et de tremble, de six à huit pouces de diamètre.

Le sol est formé de terre grise recouverte d'une couche de terre végétale de deux à quatre pieds.

La profondeur moyenne du lac est de 5 pieds, dans les basses eaux. Le lit de la Nottaway, suivant le milieu du lac, a une profondeur de dix brasses.

Il y a plusieurs rivières importantes qui se jettent dans ce lac. J'ai relevé les quatre principales. La plus considérable est celle qui a son embouchure dans la partie sud de la baie ouest et qui décharge deux petits lacs et reçoit les eaux de plusieurs petites rivières qui se jettent dans ces deux lacs et dans la rivière principale. La superficie du terrain qu'éprouve cette rivière est d'environ deux cent quatre-vingt milles carrés.

Le terrain est plat et humide près de la rivière, mais s'élève graduellement en s'éloignant des rives, il devient très propre à la culture. Le sol des parties environnant les deux lacs est de même formation que celui des rives du lac Soskumika, mais de meilleure qualité; la couche de terre végétale qui le recouvre est de cinq pieds en certains endroits. Il y a des prairies d'assez grande étendue sur les rives de la rivière principale entre les deux lacs.

J'ai trouvé d'immenses tourbières sur les rives des deux lacs, mais tout particulièrement sur celles du deuxième qui est bordé de tourbe d'une épaisseur variant de cinq à huit pouces.

L'on remarque de belles épinettes de deux à trois pieds sur la souche en assez grande quantité, surtout à la tête des petites rivières qui déchargent dans le deuxième lac; en outre, le reste est assez boisé de sapin, d'épinette, de tremble, et de quelques bouleaux de huit à dix pouces de diamètre.

L'eau de cette rivière et de ses tributaires est très boueuse et peu potable.

Ces lacs contiennent une grande quantité de poissons; mais en été, leur chair étant très molle, ne vaut rien, il nous fut impossible de la manger. L'esturgeon, cependant, est mangeable, car il est dans son élément.

Le climat, en général, est excellent et à peu près le même que celui du bas fleuve tel qu'on pourra le constater par le tableau météorologique ci-contre.

Cette année, le printemps a commencé une quinzaine de jours plus tard qu'à Québec, mais au mois d'août la végétation était aussi avancée

qu'en cette dernière place. D'après ce que me disent les sauvages, les rivières ne gèlent pas avant le mois de décembre. Le climat est, en général, moins rigoureux que celui de l'Abitibi, le long du Transcontinental. Cela est sans doute dû à la différence d'altitude qui est de 320 pieds entre ces deux endroits.

Je terminai mon travail à cet endroit, où j'ai placé un poteau tel que requis par mes instructions.

J'arrivai au village Nottaway le 2 septembre, après quinze jours d'un rude travail, les eaux étant très hautes. Je fus de retour à Québec le 6, accompagné de nos deux étudiants, mon assistant et les autres hommes étant restés en arrière avec le bagage.

C. E. LEMOINE,
A. G.

APPENDICE No 42

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE POUR L'ANNÉE FISCALE 1913-14.

QUEBEC, 12 décembre 1914.

A l'Honorable JULES ALLARD,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le court rapport suivant sur le travail accompli par le Service Hydraulique durant l'année fiscale 1913-1914.

Conformément au programme de son organisation toutes les demandes adressées au Département des Terres, touchant aux eaux en général, sont maintenant référées à ce Service.

Le personnel qui le compose comprend présentement deux ingénieurs, un secrétaire et un dessinateur.

Il y a un peu plus de trois ans que ce Service fonctionne, et le travail qui lui incombe a été en augmentant considérablement; aussi les difficultés de faire face à toutes les demandes sont-elles devenues sérieuses, et il sera nécessaire pour éviter l'encombrement et des retards prolongés de bientôt augmenter le personnel, et de mettre à sa disposition un local plus spacieux.

Durant l'exercice fiscal qui vient de se terminer, parmi les questions principales qui ont été traitées, nous signalerons les suivantes:

1. **LOTS DE GRÈVE:** En conformité de la loi passée l'année dernière dans le but de concentrer en un seul Service toutes les questions relatives aux eaux, le Département des Mines nous a transféré la charge d'octroyer les lots de sable dans les rivières. Ceci a entraîné comme conséquence, par suite de la politique adoptée antérieurement par le Département des Terres, l'établissement d'un tarif plus élevé dans les loyers et l'adoption d'une nouvelle formule de concession, conforme à celle selon laquelle les autres lots de rivières sont loués.

En résumé l'ancien permis prend maintenant la forme d'un bail bon pour 5 ans, au taux de \$5.00 l'acre, dans le voisinage des grands centres, et de \$3.00 l'acre, aux autres endroits. Ceci s'applique aux terrains exploités pour fins de commerce. Pour les autres lots demandés par des particuliers, dans le but d'amélioration au rivage, la durée des baux a été fixée à 25 ans, et le loyer est plus élevé, étant plus fort dans le voisinage des villes que dans les parties éloignées de la Province. Durant cette année le nombre de baux passés a été de 20.

2. FORCES HYDRAULIQUES:—Comme par le passé nous avons eu beaucoup de demandes de renseignements sur ce chef. Un certain nombre des négociations entreprises ont abouti à la concession par bail emphytéotique de quelques groupes de chutes ou rapides: Les rapides de "Deux-milles", sur la rivière Saint-François; les rapides Spicer, sur la même rivière; trois chutes de la rivière Péribonka; une chute sur le Bras Hamel, etc.

Les réservoirs d'emmagasinement, aux sources de la rivière Ottawa, construits par le Gouvernement Fédéral, et dont l'effet sera très important sur des chutes sous notre juridiction, ont aussi provoqué de longs pourparlers. Comme il s'agissait de définir et de garantir les droits provinciaux, nous avons rédigé et proposé un acte d'accord, qui n'a pas encore reçu la sanction du Gouvernement Fédéral, bien que nous ayons insisté, à diverses reprises, pour l'obtenir.

3. BUREAUX MÉTÉOROLOGIQUES: Les bureaux météorologiques installés l'année dernière à notre demande, ont tous fonctionné régulièrement, sauf une ou deux exceptions. De plus nous avons fait installer un nouveau bureau à St-Vital de Lambton, en relation avec le projet de régularisation du St-François. Les renseignements que fournissent ces bureaux sont publiés dans les rapports météorologiques relevant du Gouvernement fédéral. Nous avons publié une brochure de 30 pages, en langue française, traitant de la manière de faire les observations (traduction d'une publication anglaise du Gouvernement fédéral).

4. ECHELLES HYDROMÉTRIQUES Dans le but d'être en état de recueillir des statistiques sur les fluctuations des rivières, nous avons aussi commencé à installer quelques échelles hydrométriques, et la lecture journalière de ces échelles nous est fournie tous les mois. Nous en comptons une sur chacune des rivières Mistassini, Mistassibi, Péribonka, Chaudière et St-François.

5. COMMISSION DES EAUX COURANTES: Les questions qu'étudie la Commission des Eaux Courantes étant en relation directe avec le Service Hydraulique, le Chef de ce Service a été adjoint à la Commission vers la fin de l'année. Sa présence aux séances de la Commission facilite les communications entre cette dernière et le Département, et contribue à une solution plus rapide des problèmes qui se posent.

6. ADMINISTRATION: La fonction du Service Hydraulique, en outre du travail technique, consiste aussi à fournir au public les renseignements qu'il demande. La correspondance qui s'en suit, l'étude des dossiers les pourparlers qui précèdent les octrois, la préparation des baux, des plans, etc. requièrent la plus grande partie du temps du personnel.

Comme conséquence il s'en suit que les études sur le terrain sont forcément limitées. Néanmoins nous avons pu soumettre 51 rapports durant l'année, sur différentes questions qui nécessitèrent pour la plupart le déplacement des ingénieurs du Service.

Je mentionnerai aussi la publication d'un "*Tableau des Forces Hydrauliques Concédées depuis la Confédération jusqu'au 31 décembre 1913*". Ce travail, long et méticuleux, a nécessité en outre de la compilation des concessions des dernières années, la revise des tableaux analogues, publiés antérieurement.

7. REVENUS: Les revenus des loyers d'emplacements de forces hydrauliques des lots de grève et en eau profonde, ont atteint cette année environ \$31 000.00.

Ce chiffre sera de beaucoup dépassé aussitôt que la mise en œuvre de ces forces hydrauliques sera accomplie, et que le deuxième facteur des loyers prendra effet. Rappelons à ce sujet que les travaux aux rapides des Cèdres sur le St-Laurent sont très avancés, et qu'il est probable que l'usine fonctionnera durant le prochain exercice. Le bail emphytéotique en vertu duquel ces forces hydrauliques ont été louées, est le premier du genre et celui qui a été en quelque sorte le type d'une série d'autres. Le loyer provenant de ce deuxième facteur, c'est-à-dire la redevance proportionnelle au nombre de HP utilisés, va considérablement augmenter le présent revenu.

Respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,
Chef du Service Hydraulique.

APPENDICE No 43

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC.

PREMIER RAPPORT.

La commission de Géographie de Québec a été créée par un arrêté en conseil, le 15 novembre 1912. Son personnel recruté dans le ministère des Terres et Forêts et dans celui de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, comprend MM. Eugène Rouillard, J. E. Girard, directeur du service des arpentages, Théo. Denis, surintendant des Mines, Arthur Amos, chef du service hydraulique, G. C. Piché, chef du service forestier, J. A. Bélisle inspecteur général du service de la chasse et pêche, et M. Avila Bédard, ingénieur forestier, secrétaire.

Ses attributions ont été ainsi définies: dénommer les points géographiques dans les nouveaux territoires en cours d'exploration, rectifier les appellations impropres, rétablir la véritable orthographe des noms de lieux, élaguer, lorsqu'il y a lieu, les noms géographiques sauvages d'une prononciation trop difficile ou d'une longueur démesurée et coopérer, autant que possible, avec le Bureau géographique central du Canada pour assurer l'uniformité de la toponymie, en ce qui regarde la province de Québec. Le même décret donne à la commission, pour rendre son travail plus efficace, le pouvoir de requérir pour examen ou consultation, et avant qu'ils ne soient rendus publics, tous les plans et cartes préparés par les arpenteurs et les explorateurs.

Le premier travail que s'est imposé à la Commission, après son organisation, a été de fixer les règles qu'elle devait suivre dans la nomenclature géographique. Ces règles se résument dans les articles qui suivent:

1. Conserver et retenir les noms géographiques consacrés par l'usage.
2. Restituer sur les cartes, lorsqu'il y a lieu, les noms historiques donnés par les premiers découvreurs ou explorateurs.
3. Eviter le double emploi pour les noms de cantons, lacs, rivières, caps, montagnes, etc.

4. Dans le cas où deux ou plusieurs noms géographiques servent à désigner le même endroit ou le même point, accorder la priorité à celui qui se recommande davantage par l'ancienneté ou encore par l'euphonie.

5. Les noms géographiques composés doivent être reliés par un trait d'union, suivant la forme et la méthode françaises.

6. N'accepter qu'avec la plus grande circonspection les noms sauvages, élaguer ceux dont la prononciation est difficile et l'orthographe douteuse.

7. Orthographier les noms sauvages, lorsqu'il y a lieu de les retenir, en se rapprochant le plus près de leur prononciation.

8. La diphtongue *ou* devra remplacer dans les dénominations en langue sauvage, les mots orthographiés avec deux *o*.

Depuis qu'elle est en existence, la Commission s'est trouvée à dénommer 145 cantons nouveaux, dont 72 dans les comtés de Champlain et de St.-Maurice, 33 dans le comté de Pontiac, 8 dans le comté de Chicoutimi, 14 dans le comté du Lac-St.-Jean, 5 dans le comté de Témiscaming et trois dans l'Ottawa. Le choix des noms de cantons a été fait avec la plus grande circonspection, la Commission s'attachant principalement à consacrer le souvenir d'hommes politiques en vue ou de citoyens dont la carrière a été utile au pays.

La Commission s'est inspirée de la même idée, lorsqu'elle a été appelée à fixer les appellations d'une multitude de cours d'eau ou de lacs encore innommés dans les territoires récemment explorés. Son travail, dans les deux dernières années, a porté principalement sur l'immense territoire du Labrador canadien et sur celui de la région du St.-Maurice, et du Lac-St.-Jean. Le Labrador canadien renferme une foule de grands lacs et d'affluents de rivières que les anciennes cartes du Canada ne mentionnaient point. On a naturellement mis en réserve pour l'avenir ceux d'entre eux qui n'ont pas encore été l'objet d'aucune exploration, mais il a paru convenable et même indispensable, pour l'intelligence de nos cartes et pour les besoins du service administratif, d'attribuer un nom descriptif ou autre aux cours d'eau, petits et grands, que les explorateurs et les arpenteurs du ministère des Terres et Forêts ont parcourus et décrits dans leurs rapports. Il restera à faire la même opération pour le comté de Pontiac, l'un des plus vastes de la province, et qui est aussi largement émaillé de bassins lacustres que le Labrador canadien.

Il ne saurait être question, pour le moment, du territoire du Nouveau-Québec, (l'Ungava,) qui ne se présente encore à nous qu'avec des noms géographiques de provenance esquimaude et qui restera tel en attendant que l'exploration soit décrétée.

Un autre et long travail d'épuration et de correction a été également effectué dans les différentes séances spéciales tenues par la Commission. Celui-ci se rattache aux appellations sauvages qui fourmillent dans les territoires explorés de récente date. La plupart de ces vocables, d'une physionomie absolument rébarbative, et en plus transcrits différemment, n'ont jamais cessé d'être une source de difficultés et d'embarras pour les cartographes. Les explorateurs et même les arpenteurs n'ayant pas généralement d'autre alternative que de s'en rapporter à la bonne foi de leurs guides, il en résultait que la dénomination d'un cours d'eau ou d'un point géographique quelconque variait indéfiniment, dans sa forme et dans sa prononciation, à chaque exploration subséquente, selon la provenance de la source d'informations. Après avoir étudié avec soin la question, la Commission a jugé que c'était nuire à la compréhension et à la clarté de notre cartographie que de persister à conserver des noms barbares formés de dix-huit à vingt-cinq lettres, orthographiés le plus souvent d'une façon fantaisiste et rebelles aux mémoires les mieux exercées. Le droit de cité a été naturellement laissé à ceux des vocables sauvages qui avaient pour eux la consécration du temps et une allure quelque peu euphonique, mais la Commission a écarté les autres ou les a traduits en langue ordinaire lorsqu'ils étaient susceptibles de l'être, ou encore les a transformés en une appellation historique ou descriptive. Voici au reste quelques exemples des changements qui ont été opérés. Une nappe d'eau située sur le parcours de la rivière Vermillon était désignée sur les plans sous le vocable de lac *Canamableacossa*. On a substitué à ce nom peu réconfortant celui de lac *Goulet*, du nom d'un colon de l'endroit. Le lac *Salone*, dans le comté de Champ'ain, a remplacé le lac *Kapitoukamick*; le lac *Nakiskagamack*, placé dans le canton Lescarbot, comté de Québec, est devenu le lac *Ventadour*, du nom d'un ancien vice-roi de la Nouvelle France; la rivière *Wamillkazillie* dans le canton Biart, comté de Québec, s'appellera à l'avenir, rivière *Briand*, du nom d'un ancien évêque de Québec, sous la domination française; le lac *Gtahmao* sur le parcours de la rivière aux Rochers, comté de Saguenay, a été transformé en lac *Pasteur*, du nom d'un savant français; le lac *Wakaumekonke* dans le comté de Champlain, a pris le nom du canton dans lequel il se trouve enchassé: le lac *Normand*; et le lac *Biart*, dans le canton du même nom, comté de

Québec a été substitué à celui de *Kamilikamac*. Nous passons sous silence les modifications du même genre, et combien nombreuses, qui ont été opérées dans le territoire de l'Abitibi et dans le comté de Témiscaming, car cela nous entraînerait dans une nomenclature aussi longue que fastidieuse. Ces quelques citations suffisent d'ailleurs pour établir que les efforts de la Commission ne cessent de tendre à rendre notre cartographie plus intelligible et plus à la portée des masses, en la dépouillant de vocables aussi bizarres que fantastiques, et en leur substituant des noms plus appropriés aux circonstances et aux lieux.

La révision des cartes destinées à la publicité tombe aussi dans le domaine de la Commission et cette tâche n'est pas la moins difficile ni la moins délicate. Dans le cours des années 1913 et 1914, cette révision, effectuée principalement au point de vue toponymique, a porté sur quatre cartes distinctes préparées par le ministère des Terres et Forêts et celui de la Colonisation. Ce sont les cartes de la Côte Nord du St-Laurent, la carte générale de la province de Québec, la carte du comté de Chicoutimi et puis celle de la région du Lac St-Jean, cette dernière étant actuellement sous presse.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que ce travail qui exige, au préalable, une documentation sérieuse et constante, a été poursuivi consciencieusement par nos membres. A l'aide des archives et des anciennes cartes qui ont pu être compulsées, il a été possible à la Commission de rectifier et même de faire revivre un certain nombre de noms historiques mis au rancart et de réparer une foule d'erreurs.

Quant à l'orthographe des noms de lieux figurant sur les cartes, la Commission a suivi strictement les règles posées à cet égard, par les cartographes français les plus autorisés.

(Signé) EUG. ROUILLARD.
Président de la
Commission de Géographie de Québec.

Québec, 15 octobre 1914.

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans

BRANCHE

AGENCES.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.			Novembre.		
	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Coulonge, Ouest. J. O. Trembaly	4	6	1	1	3	3	3	1	3	6	1	3
" Est. Alex. Pitt.....	2	1	1	2
Gatineau-Sud. L. A. Gendron..	1	1	2	2
" Nord. R. M. Gendron..	1	1	5	4	1	3	2	3	1	1	2
Pte-Nation-Ctre. U. L. Joubert	1	1	1	1	2	4
" Est. S. A. Filion.....	1	3	1	2	1	2	2
" Nord. Nap. Pagé....	2	4	1	3	4	2	3	3	3	1
Assomption-Ouest. E. J. Mar- chand.....	1	1	1
" Est. J. A. Martin.....	3	2	1	3	4	10	1	4	7
Lac Mégantic. J. A. Lambert..	1	2	3	3	1	2
St-François. Millier & Biron...	4	1	1	1	1	1	2
Arthabaska. F. X. Lemieux....	2	2
Abittibi. H. Authier.....	31	24	10	22	14	6	28	33	3	6	18	2	24	24	8
Total de chaque classe..	48	38	13	39	33	7	44	49	6	28	39	3	35	45	10
Total des trois classes..	99	79	99	70	90

Total des ventes de chaque classe:

521 ventes de moins de 100 acres.

460 " de 100 à 125 "

132 " de plus de 125 "

1113 ventes, comprenant une superficie de 102,199 acres.

No 44.

chaque agence de la province, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914.

OUEST.

Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
1	1		6	2					4	4		3	6		1	3				
						1			1			1	2	1	4	1		6	3	1
				1																
3		2	1	1			1					3	7	1	2	1		1		
3	1		3	2		1		1	1			1	1		1			1		1
3	1		5	1		1			1			1	4		2	1		2	3	
7		3	1	7		4	3			4	1	3	4	2	5			1	3	2
1	1		1	1		1	3	1	1				1	1	3	1		2	1	
1	3			2						1		2	6					3	2	
			1			1			1	2		1	3		2	2				
4				2					3	1		1	4					1	2	
									1						1				1	
7	4		13	9	3	21	10		25	6	1	49	30	12	51	23	25	43	63	35
30	11	5	31	28	3	29	18	2	38	18	2	67	71	17	72	32	25	60	78	39
	46			62			49			58			155			129			177	

Sur ce total, 112 ventes ont été faites pour les fins suivantes :

5	ventes pour fins industrielles.....	209	acres.
10	“ d'Iles.....	26-7110	acres.
87	“ de lots de village.....	27-112	“
3	“ pour fins du culte.....	83	“
7	“ “ résidences d'été.....	65-415	“

112

412 “

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque

BRANCHE

AGENCES.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.		
	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Chaudière, W. B. C. DeLery, agt.	2			2	4		2			4		
" Est, J. A. Ouellet, agt.		1		1	1		1			1		
Montmagny, A.-E. Michon, agt.		2		2	7			6	2	3	7	
Montmagny, sous-agence, Gonz. Laflamme, agt.	4	1				1					6	1
Grand'Ville, J. J. B. Lavoie, agt.	3	2		1			1			2	1	
Rimouski-Est, Alex. Fraser, agt.	1	1		5	5		2	3		1	8	
" Ouest, J. B. D'Anjou, agt.	2	2			1		3	10			4	
Bonaventure-Est, F. Marcotte, agt.	3		1	8	3		5	3		3		
" Centre, W. H. Clapperton, agt.				1	2							
Témiscouata, C. F. Beaulieu, agt.	3	3	1	6	4		2				3	
Gaspé-Ouest, Louis Côté, agt.	1			2	2					4		
" Centre, John Carter, agt.	3	1		1			2			1		
" Est, J. A. L'Espérance, agt.	1			22	5	3				1	1	
Saguenay, Eug. Caron, agt.					5	3	3	3				
Côte Nord, A. E. Joncas, agt.				7			3			1		
Lac St-Jean-Est, J. A. Claveau, agt.	1	1					2	1		1		1
Lac St-Jean-Centre, Edm. Dumas, agt.					8	1			1		1	1
Lac St-Jean-Nord-Ouest, Art. Poliquin, agt.					1	1	3	3		3	1	1
Lac St-Jean-Ouest, Geo. Audet, agt.	1				1	1	1			1	1	
St-Charles, J. E. Boily, agt.				1			3	2	1	1		
St-Maurice, L. A. Lord, agt.			2		1					1	1	
St-Laurent-Matapédia, Geo. Gauthier, agt.					6		7	13		2	8	
Vallée de Matapédia, Saucier & Dionne, agts.	8	12										
Total de chaque classe.....	34	26	4	64	50	6	37	48	4	30	41	4
Total des trois classes.....	64			120			89			75		

Total des ventes de chaque classe.

468 ventes moins que 100 acres.

558 " de 100 à 125 acres.

64 " plus que 125 acres.

Total 1090 ventes comprenant une superficie de 100,388 acres.

No 44.—*Suite.*

agence de la Province du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914.

Est.

Novembre.			Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
		1	1	1					2			1			2	2		2					2
	2		5	7	2	1	2		1	7		1	6		4	11	1	1	9	1			
1	1		6	3		1	1		2	2		2	2		6	20	1						
3	1		3	3		1			2	2		1	5		1	9						1	1
1	1		3	2		1	1	1	2	2		2	2	2	2	15		2	1			1	2
2	10	1	2	11	1	5	14		3	3		6	6		5	14	1	1	2			1	1
1	1		4	1		4		2	3	2		1	1	1	4	2		8	8			3	1
5	1		5	1	2	4	1		3	2		1	1	1	10	14	4	2	2		1	1	2
2	1		2	1	1	3	1		2	3		2	2		2			1	1		2	1	3
2	3		16	1	1	2	1		1	3		2	8		7	3		1	1		1	1	1
3			1	5		2	3		1	1		1	2		6	6					3	1	
	6		2	2		1	1		2			1			4	4					1		1
3			2	1	1	1			2												2		
	2	3		2		1	1		1				2		1				4	1	1		
				2																			
	2	3				4		1				1	1		1		1	1				1	
	4		2			4			1			1	1	1	1		1	1				1	
	2	4		2	3	1	3	7		6	4		3	4	1	1	1	50	50	9	5	1	4
30	39	5	52	47	8	34	33	4	26	23		19	41	2	97	156	19	30	31	8	15	23	
	74		107			71			49			62			272		69			38			

Sur ce total de 1090 ventes 57 ont été faites pour fins diverses :

23 ventes pour fins industrielles 6900 acres.

4 " d'Ile 265 "

27 " de lots de village 59 "

3 " lots de grève 120 "

57 Total 7344 "

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque ventes de moins que 100 acres, celles de 100 à 125

RÉ

	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Branche Est.....	34	26	4	64	50	6	37	48	4	30	41	4	30	39	5	52	47	8
Branche Ouest.....	48	38	13	39	33	7	44	49	6	28	39	3	35	45	10	30	11	5
Total de chaque classe..	82	64	17	103	83	13	81	97	10	58	80	7	65	84	15	82	58	13
Total des trois classes..	163			199			188			145			164			153		

Grand total des ventes de chaque classe :

989 ventes moins que 100 acres.

1018 " de 100 à 125 acres.

196 " plus que 125 acres.

2203 ventes comprenant une superficie de 202,587 acres.

Département des Terres et Forêts,
30 juin 1914.

CHS.-O. LAVOIE,
Surintendant, branche des ventes.

No 44—*Suite.*

gence de la Province durant l'exercice 1913-1914, distinguant les acres et celles de plus que 125 acres.

SUMÉ.

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin				
Moins que 100 acres. 100 à 125 acres. Plus que 125 acres.			Moins que 100 acres. 100 à 125 acres. Plus que 125 acres.			Moins que 100 acres. 100 à 125 acres. Plus que 125 acres.			Moins que 100 acres. 100 à 125 acres. Plus que 125 acres.			Moins que 100 acres. 100 à 125 acres. Plus que 125 acres.			Moins que 100 acres. 100 à 125 acres. Plus que 125 acres.				
34	33	4	26	23	...	19	41	2	97	156	19	30	31	8	15	23	...	Total...1190	ventes
31	28	3	29	18	2	38	18	2	67	71	17	72	32	25	60	78	39	Total...1113	"
65	61	7	55	41	2	57	59	4	164	227	36	102	63	33	75	101	39	Total....2203	ventes.
133			98			120			427			198			215			Total....2203	ventes.

Sur ce total, 169 ventes ont été faites pour fins diverses :

28	ventes pour fins industrielles....	7,109	acres.
14	" d'Iles.....	291 7/10	"
114	" lots de villages.....	86 1/2	"
7	" pour résidence d'été.....	65 4/5	"
3	" lots de grève.....	120	"
3	" pour fins de culte.....	83	"
169		7,756	

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.